

Société de gestion : FIDEAS CAPITAL
9, rue du château d'eau - 75010 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK
www.fideas.fr



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

RAPPORT ANNUEL AU 30
DECEMBRE 2022

*Fonds commun de placement (FCP) soumis à la directive OPCVM
2009/65/CE*

Table des matières

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES, OBJECTIFS ET RISQUES.....	2
RAPPORT DE GESTION	12
ETATS FINANCIERS AU 30/12/2022.....	49

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES, OBJECTIFS ET RISQUES

Informations concernant l'OPCVM

➤ Code ISIN

Parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Montant minimum de la souscription initiale ⁽¹⁾	Devise de libellée	Valeur Liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Parts F	FR0011560168	Capitalisation et/ou distribution	2.000.000 euros	Euro (€)	1.000 euros	Fondateurs ⁽²⁾
Parts I	FR0011560184	Capitalisation et/ou distribution	500.000 euros	Euro (€)	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux personnes morales
Parts P	FR0011560192	Capitalisation et/ou distribution	Néant	Euro (€)	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux personnes physiques

(1) Les souscriptions des porteurs ne sont pas soumises à ces minima de souscription, lorsque les souscripteurs sont (i) la société de gestion, le dépositaire ou une société de leur groupe, (ii) un(e) mandataire social ou un(e) salarié(e) de la société de gestion ou d'une société de son groupe, ou (iii) lorsque la souscription est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille ou de la gestion d'un OPCVM.

(2) Les Parts F sont ouvertes à la souscription jusqu'à ce que l'actif net total du FCP ait atteint le niveau de 100 millions d'euros et seront fermées à la souscription à de nouveaux investisseurs par la suite, tout en restant accessibles aux investisseurs qui en sont déjà porteurs

➤ Dénomination	BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE
➤ Forme juridique	Fonds commun de placement (FCP) de droit français
➤ Compartiment / Nourricier	Non / non
➤ Société de gestion	FIDEAS CAPITAL
➤ Dépositaire	CACEIS Bank
➤ Délégués	Gestion administrative et comptable : CACEIS Fund Administration
➤ Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
➤ Commissaire aux comptes	Cabinet PwC Sellam
➤ Commercialisateurs	FIDEAS CAPITAL

L'OPCVM étant admis en EUROCLEAR France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.

Informations concernant les placements et la gestion

➤ Classification	Actions internationales
-------------------------	-------------------------

- **OPCVM d'OPC** Non – inférieur à 20% de l'Actif Net
- **Objectif de gestion**
- Le fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 5 ans de :
- (i) participer à la performance boursière des actions des pays développés d'Europe via une allocation par pays et secteurs en cherchant un meilleur ratio rendement / risque que l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) exprimé en euro, et de
 - (ii) protéger contre les risques financiers de hausse des coûts liée à la transition énergétique via une politique dite « Smart for Climate® » qui intègre une notation des sociétés sur le critère de leur politique climat, en fonction du niveau mais aussi de la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. Celles-ci sont la source de ces risques dont on vise un abaissement de 30%, par rapport au Portefeuille initial, issu de la seule allocation en Variété Maximale, et par rapport à son univers d'investissement composé des actions représentant environ 85% de la capitalisation des marchés de pays européens développés.
- La mise en œuvre de la protection consiste à transformer le Portefeuille initial, afin d'améliorer significativement sa notation carbone moyenne. Pour renforcer cette action, le fonds pourra recourir à des contrats financiers (expositions simultanées et équilibrées en volume, acheteuses sur des sociétés mieux notées et vendeuses sur des sociétés mal notées).
- Le fonds souhaite, par sa politique « Smart for Climate® », être un acteur d'incitation à une meilleure politique climat de la part des sociétés de son univers d'investissement. Les pressions, acheteuses et vendeuses, qu'il exerce sur les cours de bourse, selon la notation des sociétés, y contribuent.
- **Indicateur de référence**
- Du fait de la stratégie suivie, de sa politique d'allocation, par nature, extrêmement flexible, la répartition des investissements par pays et secteurs est largement indépendante des pondérations retenues dans l'indice MSCI Europe. La performance ne saurait donc être liée à un indicateur de référence
- En revanche, si l'investisseur le souhaite, il peut utiliser à titre purement informatif le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) exprimé en euro. Cet indice est publié et administré par MSCI Limited. Il est disponible sur le site Internet www.msci.com. MSCI Limited est inscrit au registre des administrateurs de référence tenu par l'ESMA.
- **Stratégie d'investissement**
- Le fonds :
- a) Met en œuvre sa stratégie propriétaire de Variété Maximale, qui définit le Portefeuille initial
 - b) Met en place un processus Smart for Climate® de modification du portefeuille initial qui valorise les sociétés selon la qualité de leur politique climat et vise notamment la réduction des émissions carbone.
 - c) S'attache enfin à exclure certaines sociétés en cas de manquements graves à l'éthique.

a) Stratégie d'allocation en « Variété maximale »

La stratégie dite de Variété Maximale vise à bénéficier, à moyen terme, de la rentabilité intrinsèque des actions européennes sur lesquelles le fonds est en permanence exposé en cherchant pour ce fonds un meilleur ratio rendement / risque que l'indice MSCI Europe. L'objectif, principal et naturel, de la stratégie d'allocation est d'éviter la concentration du portefeuille sur un pays ou un secteur en particulier ou sur des pays ou secteurs largement corrélés entre eux.

La répartition des investissements sera définie sur la base d'un modèle qui s'appuie sur l'analyse des performances passées. Cette stratégie recherche des corrélations internes plus faibles que celles d'un portefeuille alloué sur la base des capitalisations boursières comparables à l'indice.

La stratégie d'allocation, régulièrement renouvelée (le plus généralement chaque mois), met en place une répartition sur des paniers d'actions européennes, eux-mêmes composés de valeurs appartenant à l'univers d'investissement des 600 (environ) grandes et moyennes valeurs européennes, selon des critères de « pays », de « secteurs d'activité », d'industrie, ou regroupant des titres présentant une caractéristique commune jugée favorable (paniers dits factoriels).

Le choix des paniers employés est fait par la Société de Gestion. Les paniers « pays » et « secteurs d'activité » sont composés en pondération par les capitalisations. La construction des paniers « factoriels » s'appuie sur la recherche académique. Ces choix visent à représenter l'univers d'investissement.

L'exposition à des paniers moins corrélés entre eux et à l'indice général de marché aura pour conséquence le comportement financier différent recherché. Le fonds reste toutefois exposé au risque et au rendement global du marché des actions européennes.

Le moyen de construction de l'allocation du portefeuille est la Maximisation de la Variété : rechercher l'allocation qui maximise le ratio de la volatilité moyenne pondérée des paniers composant le portefeuille rapportée à la volatilité du portefeuille global lui-même.

Cette allocation, respectera des limites d'exposition, définies par la Société de Gestion, différentes selon le poids, en capitalisation boursière, de chaque panier dans la capitalisation totale de l'univers d'investissement, donc selon qu'il s'agit de petits ou de grands pays ou secteurs, notamment.

Le portefeuille ainsi défini à cette 1ère étape sera le « Portefeuille initial ».

La gestion du fonds n'est pas strictement liée aux préconisations du modèle de cette stratégie d'allocation et peut faire l'objet de choix discrétionnaires du gérant.

b) La Politique extra-financière « Smart for Climate »[®] du Fonds

Le Fonds met en place, à chaque rebalancement trimestriel, un processus complémentaire de réallocation par rapport aux portefeuilles issus des stratégies Smart Beta (formant ensemble le Portefeuille Initial), qui prend en compte la notation des émetteurs sur des critères principalement environnementaux et liés au climat, mais également sur la base d'autres critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et de droits humains, dont notamment la place des femmes dans le personnel d'encadrement. Cette prise en compte influence directement et significativement les expositions par achat et vente de titres financiers. Le Fonds s'attache à ce que 90% des investissements du portefeuille soient couverts sur les critères « climat » et 70% sur le critère de la place des femmes dans le personnel d'encadrement.

b-1) Objectifs visés

Au sein des émetteurs du portefeuille, la notation « **SmartforClimate**[®] » des sociétés est centrée sur le critère de leur politique climat, en fonction du niveau mais aussi de la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. L'éligibilité des émetteurs et la construction de portefeuille en dépendent. La prise en compte d'autres critères ESG peut venir modifier cette note.

La politique « **SmartforClimate**[®] », telle que décrite ci-après vise à valoriser la qualité des politiques climat des émetteurs et, ce faisant, a également pour objectif la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du portefeuille géré, par comparaison au Portefeuille initial.

La politique « **SmartforClimate**[®] » :

- est le produit d'une notation ESG globale, intégrant plusieurs notations relatives aux émissions de gaz à effets de serre, aux autres critères ESG, droits humains et notamment dont notamment la place des femmes dans le personnel d'encadrement et au niveau de controverse des émetteurs ;
- vise l'amélioration de la notation moyenne pondérée des portefeuilles, qui sera meilleure que la note moyenne pondérée des émetteurs restant dans le Portefeuille Initial après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés ;
- vise que l'intensité moyenne pondérée d'émissions des portefeuilles soit inférieure d'au moins 30% à celle du Portefeuille Initial et soit également inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement ;
- vise que cette même mesure s'inscrive pour le portefeuille, en baisse de 7% annuellement, après neutralisation, dans le calcul en intensité, de l'évolution générale des valeurs d'entreprise ;
- vise également que le pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des fonctions d'encadrement au sein des portefeuilles soit supérieur de 10% à celui du Portefeuille Initial;
- la réduction, sans objectif chiffré, des principales incidences négatives du portefeuille sur les critères de l'Environnement, du Social, et de la Gouvernance et des Droits Humains,
- influe sur les choix d'émetteurs et la gestion des pondérations au sein des portefeuilles ;
- exclut certains émetteurs, sur le fondement des émissions de carbone, comme sur celui de leur comportement sur d'autres sujets environnementaux, sociaux, de gouvernance ou de droits humains.

Le Fonds vise ainsi une réduction de l'impact climatique du portefeuille qui soit poursuivie en permanence en cohérence avec l'accord de Paris, ainsi qu'un abaissement de sa sensibilité aux risques liés aux émissions de GES et aux stratégies carbone des sociétés.

Chaque trimestre, cette correction des pondérations, du Portefeuille Initial vise également l'amélioration significative de la notation moyenne pondérée du portefeuille, décrite ci-après, qui devra être significativement meilleure que la note moyenne pondérée du Portefeuille Initial et au moins supérieure à celle-ci, calculée après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés.

Appliquée aux investissements du fonds, la politique suivie vise aussi à protéger les porteurs des risques de durabilité associés aux sociétés émettrices mal notées, aux activités en risque de déclin dans un contexte de transition énergétique et écologique.

b-2) Méthodologie de notation carbone et ESG Smart for Climate

(i) Exclusions préliminaires

En amont du processus de notation, les émetteurs sont systématiquement exclus en cas de :

- violation des conventions d'Ottawa et Oslo, ou des droits humains en situation de guerre ou de conflits ou non,
- violation des droits éthiques fondamentaux, ou corruption active ou passive,
- part supérieure à 15% de leur CA ou intrants liés au charbon, aux pesticides, aux énergies fossiles non conventionnelles, à la production d'électricité à partir de pétrole et au traitement du soja/autres oléagineux,
- exclusion complète des sociétés productrices ou distributrices de tabac. Pour les deux premiers critères, la Société de gestion s'appuie sur les mises sous surveillance et exclusions décidées par la Norges Bank.

(ii) Principes et critères liés au changement climatique

Le sujet du changement climatique est au cœur de la démarche de la Société de gestion, qui souhaite ainsi participer à l'incitation des entreprises à entamer ou

poursuivre leur transformation en faveur de la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cet objectif est le point central de la méthodologie de notation Smart for Climate des émetteurs, au sein de laquelle domine un premier score « carbone » qui prend en compte le niveau d'émission, direct et indirect (Scopes 1, 2 et 3), absolu et relatif au secteur d'activité, ainsi que, pour une part significative, le rythme de la réduction récente, les objectifs de réduction future et la qualité de reporting de ces émissions.

NB : En l'état actuel des données disponibles les émissions de CO2 qui couvrent les fournisseurs et le transport, Scope 3 « amont », ou celles qui retracent les émissions des produits ou services vendus, Scope 3 « aval », sont d'un accès difficile, incomplet et peuvent être entachées d'erreur. Elles sont estimées, si nécessaire, en analysant la chaîne « fournisseurs » et « clients » de l'entreprise. La chaîne de valeur « aval » liée à l'emploi par la clientèle des produits vendus (Scope 3 aval), est prise en compte pour l'essentiel des activités pour lesquelles elle conduit à des émissions significatives.

Après les Exclusions préliminaires, le score « carbone » est fondé sur les émissions de Scope 1, 2 et 3 amont, et aval dans certains cas, en niveau (exprimé en intensité d'émissions rapportées à la valeur d'entreprise incluant la trésorerie). La société de gestion utilise des données de diverses sources pour élaborer son score Smart-for-Climate : Trucost, le Carbone Disclosure Project (CDP), Science Based Targets (SBTi), Transition Pathway Initiative (TPI), Sustainalytics.

A partir de ses émissions de GES, chaque émetteur privé se voit attribuer trois scores (dits Z-scores qui évaluent un émetteur par rapport à un Groupe de comparaison de 1 900 grandes et moyennes sociétés cotées des pays développés auquel il n'appartient pas obligatoirement) :

Ces trois Z-scores sont alors affectés des poids suivants (90% de la note finale) :

- z-score « best in universe » - 18% de la note finale
- z-score « best in class » - 36%
- z-score « best efforts » (évolution des émissions de GES sur 5 ans) – 36%

Un Z-score est un procédé de normalisation qui permet de rendre comparables entre elles les notes individuelles obtenues dans deux groupes/secteurs différents, en les évaluant par rapport à la moyenne et en tenant compte de leur dispersion, ici au sein de ce groupe de 1900 valeurs.

- Le premier, « best in universe » s'établit au sein de l'ensemble du groupe ;
- Le deuxième s'établit relativement au secteur d'activité, approche dite « best in class ». Le découpage par secteur d'activité est affiné afin de dissocier des activités qui n'auraient pas des processus industriels d'intensités carbone comparables, par exemple parmi les producteurs de métaux, on distinguera l'acier, l'or et les autres métaux (aluminium, cuivre et divers) ;
- Le troisième, « best efforts », s'établit relativement aux efforts d'abaissement des émissions carbone (évolution des émissions de GES sur 5 ans).

L'échelle de notation est de -3 à 3 (meilleure note), correspondant à une normalisation des résultats, par percentile de score au sein de l'ensemble des sociétés de grande capitalisation des marchés développés (1 900 titres) :

- 5% de 3 à 2
- 15% de 2 à 1
- 30% de 1 à 0
- 30% de 0 à -1
- 15% de -1 à -2
- 5% < -2

Les 10% restants de la note finale est fonction de la notation « Climate change » du CDP ; le score est de 3 si l'émetteur privé a une notation A (meilleure notation), 0 si B- et -3 si F (absence de reporting climat).

L'échelle de notation est ensuite transformée entre 0,25 (-3) et 4 (3) afin d'avoir seulement des scores positifs.

Enfin, si l'émetteur privé a des objectifs fixés (Targets Set) avec SBTi, il voit sa notation augmenter de 0.2 avec toujours un maximum à 4.

La notation de chaque émetteur influe notablement sur nos investissements auprès de cet émetteur.

(iii) Méthodologie d'analyse et d'évaluation des autres critères ESG

Comme indiqué ci-avant l'évaluation extra-financière des titres est largement fondée sur la mesure carbone. La Société de gestion veut aussi prendre en compte les autres critères ESG et droits humains, pour d'une part privilégier le pourcentage de femmes occupant des fonctions d'encadrement et, plus généralement, éviter de détenir en portefeuille des émetteurs qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur un autre plan extra-financier, ce qui en outre, pourrait avoir des répercussions financières défavorables.

En revanche, la Société de gestion ne souhaite pas que la prise en compte de ces critères supplémentaires, hormis le poids des femmes dans l'encadrement, quand un émetteur y obtiendrait des scores élevés, puisse compenser une mauvaise notation sur les critères d'émission de GES. Le climat reste en effet la préoccupation centrale du fonds.

Outre les Exclusions préliminaires (1), d'autres critères ESG et droits humains sont pris en compte par une notation globale ESG hors GES pour chaque émetteur, qui les incorpore, en donnant un poids particulier à la place des femmes dans l'encadrement.

- Premier élément : notation liée au poids des femmes dans l'encadrement ; la recherche d'amélioration du poids des femmes dans l'encadrement se fait par une approche dite « best in class », la poursuite de la hausse du pourcentage des femmes dans l'encadrement se faisant en privilégiant :
 - L'augmentation du score GES d'une société faisant une bonne performance sur les deux piliers « carbone » et « intégration des femmes dans l'encadrement »
 - La dégradation du score GES d'une société faisant une mauvaise performance sur les deux piliers précédents
- Deuxième élément : calcul d'une note ESG hors GES (notée note ESG hors GES). qui vise à éviter, tout en servant l'objectif de réduction des émissions de GES, que les sociétés investies causent des préjudices importants aux principaux facteurs de durabilité environnementale ou sociale, ou aient une gouvernance significativement contestable.

Le score ESG hors GES (Note ESG Risk Rating de Sustainalytics) est défini en partant du principe qu'à partir du seuil d'un comportement dommageable, le score ESG hors GES décline de 1 à 0 (restant égale à 1 au-dessus du seuil). La note ESG hors GES tient compte des risques ESG et droits humains suivants : Accès aux services de base, Pots-de-vin et corruption, Éthique des affaires, Relations avec la communauté, Gouvernance d'entreprise, Confidentialité et sécurité des données, Impact E&S des produits et services, Intégration ESG – Finances, Émissions, effluents et déchets, Capital humain, Droits de l'homme - Chaîne d'approvisionnement, Droits de l'homme, Risque idiosyncrasique, Utilisation des sols et biodiversité - Chaîne d'approvisionnement, Utilisation des sols et

biodiversité, Santé et sécurité au travail, Gouvernance des produits, Résilience, Utilisation des ressources - Chaîne d'approvisionnement, Utilisation des ressources.

- Troisième élément : notation des controverses (Sustainalytics), un score de controverse en fonction du niveau de controverse (0 aucune preuve de controverse à 5 niveau sévère) ; le score, par défaut égal à 1, décline à 0,75 en cas de controverse de niveau 4 et à 0 en cas de controverse de niveau 5 (exclusion de l'émetteur). La notation des controverses comprend les thèmes environnementaux, sociaux, de gouvernance et droits humains.

La construction de la notation Smart for Climate® visant le renforcement des meilleures politiques climat au sein du portefeuille, et la notation de chaque émetteur afin d'éviter de détenir en portefeuille des émetteurs qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur un autre plan extra-financier, amène la Société de Gestion à prendre en compte les incidences négatives de tous les investissements de ce portefeuille sur l'ensemble des facteurs de durabilité. Celles-ci sont mesurées, a posteriori, par les indicateurs prescrits par la réglementation. Lorsque l'un de ces indicateurs n'est pas facilement accessible, la Société de Gestion s'attache à obtenir l'information soit directement auprès des sociétés en portefeuille, soit en formulant des hypothèses raisonnables, fondées notamment sur l'examen d'un indicateur représentatif du même facteur de durabilité. Ainsi, par exemple, la proportion de femmes dans l'encadrement est représentative du même facteur que l'écart brut de rémunération hommes/femmes.

- (iv) Prise en compte des critères ESG (changement climatique et autres critères) dans la construction du portefeuille

La note finale Fideas **SmartforClimate**® est obtenue par le produit de trois notes (note GES révisée par le pourcentage des femmes dans l'encadrement, score ESG hors GES et score de controverse. Tout émetteur présentant une note finale inférieure à 0.33 est systématiquement exclu.

La politique « Smart for Climate® » se traduit, par comparaison au Portefeuille Initial, par des achats complémentaires de sociétés bien notées, notamment sur leur politique climat, et par des ventes de sociétés mal notées. Ceux-ci n'entraînent pas de modification de l'exposition globale au risque de marché et permettent d'atteindre les objectifs décrits ci-avant en section b) 1) Objectifs visés.

Les objectifs financiers de gestion du fonds sont selon la Société de gestion bonifiés par la prise ne compte du critère climat et ESG.

La société met en place une politique de vote et d'engagement en accord avec ses engagements sociaux et de gouvernance.

Cette politique ESG du Fonds est détaillée dans le Code de Transparence publié par la société sur son site internet ([http://www.fideas.fr/admin/elfinder/files/smart-for-climate/Code-de-transparence Societe.pdf](http://www.fideas.fr/admin/elfinder/files/smart-for-climate/Code-de-transparence_Societe.pdf)).

➤ Processus de gestion

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le Fonds aura recours à des expositions sur actions, soit par des investissements directs, soit par des expositions indirectes au moyen d'Instruments Financiers à Terme simples, notamment des contrats d'échange de performance. Ces derniers lui permettent d'une part, de s'exposer aux paniers choisis en transformant l'exposition à certains des actifs du Fonds en exposition à l'allocation décidée par la Société de Gestion. D'autre part, ces expositions permettent la mise en place des Couvertures carbone décrites ci-avant. Cette exposition est périodiquement révisée.

Les décisions d'allocation entre les paniers sont assistées par une stratégie de maximisation de la variété des risques associés aux différents paniers. Les propositions de cette stratégie servent de base au choix des investissements qui peuvent être adaptés par le Gérant.

Les pays, secteurs/industries et facteurs inclus dans l'univers d'investissement sont choisis discrétionnairement par le gérant au sein de ceux composant l'indice MSCI Europe.

Les risques dont on recherche la meilleure diversification sont estimés sur la base des performances historiques. L'allocation d'actifs peut évoluer chaque mois, en fonction de l'évolution de ces indicateurs.

L'examen des performances historiques visera essentiellement les mesures de volatilité. Le processus de gestion ne cherche pas à privilégier l'achat d'un actif sur la base de son rendement passé. Les performances pourront être analysées sur diverses périodes de temps et diverses fréquences.

Conformément à son objectif de gestion le Fonds a vocation à être pleinement exposé aux marchés d'actions européennes. Il y sera à tout moment exposé à hauteur de 75% minimum ; il détiendra à hauteur de 75% minimum un portefeuille d'actions, principalement de grande capitalisation, d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays développé d'Europe. Il pourra détenir dans des circonstances particulières, à l'appréciation du gérant, jusqu'à 25% d'exposition sur instruments du marché monétaire et obligations.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français ou étrangers ou en Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, afin de rémunérer la trésorerie disponible, ou à titre de diversification et de dynamisation de son portefeuille.

Le Fonds pourra intervenir également sur des instruments financiers simples, à terme, fermes ou conditionnels, pour atteindre son objectif de gestion, couvrir ou exposer le portefeuille, sans avoir vocation à rechercher la surexposition. Le Fonds pourra intervenir sur des marchés français ou étrangers, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le Fonds a un objectif de développement durable tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Informations concernant les risques

➤ Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Vous pouvez vous référer au document d'Informations Clés pour l'Investisseur afin de savoir dans quelle catégorie de risque est classé votre Fonds.

Le Fonds présente une exposition aux risques suivants :

Risque de perte en capital : Le Fonds n'offre aucune garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque en capital, De ce fait, le capital investi peut ne pas être entièrement restitué.

Risque actions et de marché : Le Fonds pourra être exposé à hauteur de 100% aux marchés des actions qui peuvent connaître de très fortes variations. Si les actions ou les indices, auxquels le Fonds est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

Risque de change : le Fonds pourra être exposé au risque de change du fait de son exposition à des classes d'actifs internationales.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Ce risque de change peut être couvert ou ne pas l'être ; dans ce dernier cas et en cas d'appréciation de l'euro contre les autres devises européennes auxquelles le Fonds est exposé, la valeur liquidative du Fonds peut baisser. Le Fonds sera notamment, mais non limitativement, exposé aux devises suivantes : la livre sterling (GBP), le franc suisse (CHF), la couronne suédoise (SEK), la couronne norvégienne (NOK).

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. Il est associé à l'exposition aux titres de créances, directement ou via la détention d'OPCVM. La solvabilité réelle ou perçue des émetteurs des titres auxquels est ainsi exposé le Fonds peut se détériorer, entraînant une baisse de la valeur des titres qu'ils ont émis et donc de la valeur liquidative.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le Fonds repose sur les anticipations de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de la stratégie : l'allocation des actifs du fonds s'appuie sur un processus d'analyse statistique des comportements passés des classes d'actifs. Il existe un risque que cette stratégie exploitant ces données historiques ne soit pas efficiente, rien ne garantissant que les situations passées se reproduisent à l'avenir.

Risque de re-corrélation : la stratégie d'investissement est basée sur la recherche de diversification au sein de l'univers européen et de corrélations internes plus faibles que celles d'un portefeuille alloué sur la base des capitalisations boursières.

Il existe un risque que ces moindres corrélations historiquement constatées ne se maintiennent pas, dans certaines circonstances de marché, notamment celles d'une baisse généralisée des marchés européens. L'accroissement des corrélations peut ainsi entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des produits dérivés : Le FCP peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille sans rechercher la surexposition. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser. Lorsque ces produits dérivés sont traités de gré à gré avec une contrepartie, leur utilisation peut créer un risque de contrepartie décrit ci-après.

Risque de contrepartie : Afin d'atteindre son objectif de gestion le Fonds aura recours à des instruments financiers à terme (notamment des contrats d'échange de performance) négociés de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds sera, pour la part de sa créance non sécurisée par le versement d'un collatéral en espèce, exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. La défaillance de la contrepartie du swap (ou de tout autre émetteur) pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

Risque de non atteinte de l'objectif carbone : Le pourcentage d'abaissement visé par les différents moyens employés est de 25% par rapport à l'intensité carbone du Portefeuille initial antérieur à cette démarche. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet objectif n'est pas une contrainte d'investissement et peut ne pas être atteint dans les circonstances qui suivent :

- Il n'est pas assuré que le pourcentage atteint lors d'un rebalancement soit maintenu inchangé jusqu'au suivant en raison des mouvements de prix relatifs qui modifient passivement les poids relatifs des titres en portefeuille et par conséquent l'intensité moyenne carbone pondérée.
- Il est également possible que cet objectif ne soit pas atteint, lors d'un rebalancement, si son atteinte risquait d'avoir un effet excessif sur le profil de performance.

Si cet objectif n'était répétitivement pas atteint, notamment en raison des progrès globalement réalisés par les sociétés de l'univers d'investissement, il serait modifié et les porteurs en seraient informés

Risque de durabilité : le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du Fonds intègre des critères extra-financiers notamment afin de réduire l'impact potentiel du Risque de Transition Énergétique en matière de durabilité.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans le prospectus de l'OPCVM.

➤ **Garantie ou protection** Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs souhaitant être exposés globalement aux actions européennes et sont capables de supporter les risques liés à une telle exposition.

- Les Parts F sont plus particulièrement destinées aux premiers souscripteurs. Elles sont ouvertes à la souscription jusqu'à ce que l'actif net total du FCP ait atteint le niveau de 100 millions d'euros et seront fermées à la souscription à de nouveaux investisseurs par la suite, tout en restant accessibles aux investisseurs qui en sont déjà porteurs.
- Les Parts I sont plus particulièrement destinées aux personnes morales.
- Les Parts P sont plus particulièrement destinées aux personnes physiques.

Les parts de cet OPCVM ne peuvent être souscrites par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes :

- Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903)
- Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA.

Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds :

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à un horizon de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Durée minimale de placement recommandée :

Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

➤ **Régime fiscal**

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions

Fonds est soumis au régime fiscal général applicable aux OPCVM.

Le Fonds, copropriété de valeurs mobilières, n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France et n'est pas considéré comme résident fiscal français au sens du droit interne français. Le régime fiscal applicable aux produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels répartis par le Fonds ou liés à la détention de parts de ce Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du porteur. Ces dispositions fiscales peuvent varier selon la juridiction de résidence fiscale du porteur et celle(s) des transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds. Si le porteur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à son conseil fiscal.

Les produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels liés aux transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds et/ou à la détention de parts du Fonds sont susceptibles d'être soumis à des retenues et/ou prélèvements à la source dans les différentes juridictions concernées. En revanche, ces produits, rémunérations et/ou plus-values éventuelles ne sont soumis à aucune retenue à la source supplémentaire en France du seul fait de leur répartition par le Fonds.

Il est conseillé au porteur, s'il a une interrogation sur sa situation fiscale, de se renseigner auprès de son conseiller.

➤ **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

Résultat net : _Parts F, I & P : Capitalisation et/ou distribution

Plus-values nettes réalisées : _Parts F, I & P : Capitalisation et/ou distribution

RAPPORT DE GESTION

Informations relatives à la gestion financière

Introduction

Présentation des performances de Betamax Europe **SmartforClimate** (« BEUR SfC ») :

	2018	2019	2020	2021	2022	Performance 5 ans (non annualisée)
BEUR Sfc Part F	-7,80%	26,79%	-4,73%	28,87%	-11,15%	27,52%
BEUR Sfc Part I	-7,94%	26,60%	-4,88%	28,64%	-11,38%	26,38%
BEUR Sfc Part P	-7,94%	26,60%	-5,08%	28,36%	-12,01%	24,94%
Catégorie Morningstar (EAA Fund Europe Large Cap Blend)	-12,72%	24,51%	-0,91%	22,99%	-13,14%	15,05%
Indice de référence	-10,57%	26,05%	-3,32%	25,13%	-9,49%	23,42%

En 2022, dans un environnement marqué par une forte hausse des taux souverains et une forte baisse des indices actions européens et internationaux, la performance de Betamax Europe **SmartforClimate** a été négative. Le fonds, sous-performe son indice de référence (le MSCI Europe - dividendes nets réinvestis), mais surperforme sa catégorie Morningstar. Le FCP a enregistré des performances de -11,38% pour les parts I, de -12,01% pour les parts P et -11,15% pour les parts F, nettes de frais. Cette performance est inférieure à celle de son indice de référence, qui s'établit à -9,49%. La volatilité réalisée sur l'année est inférieure à celle de l'indice à 15,80% contre 18,44%.

1. Scénario économique

A peine sortie de la crise sanitaire, l'économie mondiale s'est trouvée confrontée à un double défi. D'une part l'inflation galopante, comme on n'en avait pas vu depuis les années 70 ou 80, a obligé les banques centrales à durcir leur politique monétaire dans des proportions énormes et tout à fait imprévues. D'autre part, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a créé des incertitudes et des disruptions de l'activité économique ainsi que l'intensification des pressions inflationnistes, singulièrement sur les prix de l'énergie (situation aggravée par les difficultés techniques de la filière nucléaire française) et des matières premières agricoles. L'année économique a donc été chaotique et les comportements des marchés également. La récession a été évitée, du moins jusqu'à présent, et les marchés actions ont pu limiter la casse avec une bonne fin d'année. A l'inverse, avec l'envol de l'inflation, les marchés obligataires ont traversé leur pire année du siècle. Le défi pour 2023 sera d'éviter les effets de second tour afin que l'inflation puisse « retourner dans son lit », sans que cela ne passe par une récession trop violente.

Evolution des marchés en 2022¹

¹ Source des performances mentionnées : Investing.com, Bloomberg

Sur l'année 2022, les marchés ont été suspendus, partout, à la montée de l'inflation, laquelle a donné le ton à l'évolution des rendements obligataires ainsi qu'aux ajustements des politiques monétaires que l'on a pu observer dans presque tous les pays.

Tout au long de l'année, les marchés actions ont connu une alternance de baisses violentes et de périodes, assez brèves, de fort rebond. Dans l'ensemble on peut découper l'année en quatre grands mouvements :

- Une chute dès le tout début de l'exercice et jusqu'à mi-juin, qui répond à la montée des tensions inflationnistes et au resserrement annoncé puis effectif de la politique monétaire américaine.
- Une correction au cours de l'été, jusqu'à la mi-août, dans un contexte de franche correction des prix des matières premières.
- Un nouveau repli violent jusqu'après la mi-octobre avec de fortes craintes de récessions.
- Enfin un rebond en fin d'année, même s'il s'est épuisé sur les deux dernières semaines, grâce au déclin de l'inflation américaine annonciateur d'une politique monétaire moins dure.

Avec cette volatilité historique exceptionnelle, les volatilités implicites ont connu une année plus mouvementée que les chiffres de clôture ne l'indiquent. Le VIX américain a ouvert à 17,2% et fini à 21,7%, mais il a dépassé la barre des 33% lors de 8 mois sur 12. De même le Vstox est allé de 19,3% à 20,9%, avec 9 mois sur 12 connaissant une incursion au-dessus de 32%.

Sur les actions, l'année a aussi été marquée par une sous performance du compartiment « croissance », et singulièrement des méga-capitalisations américaines, par rapport au compartiment « value ». Sur l'exercice, ce dernier affiche ainsi un gain relatif de plus de 35% aux Etats-Unis et de plus de 20% en zone euro.

- Sur l'ensemble de l'exercice, le S&P 500 a perdu 19,4% et le Nasdaq a chuté d'un tiers de sa valeur (-33,1%). Le Dow Jones, mieux pondéré en actions « value », a résisté avec une baisse de 8,8%, il faut dire qu'il ne comprend ni Alphabet (-39%), ni Meta (-64%), ni Tesla (-65%).
- En Europe, l'indice Euro-Stoxx 50 a perdu 9,5%, autant que le MSCI, mais avec des performances nationales très inégales. Le Royaume-Uni, +1,4%, parvient à rester dans le vert (aidé par la baisse du sterling), devançant la Norvège, -0,9%, épargnée par les effets de la crise énergétique, à l'inverse de la Suède, -23,7%. En zone euro, c'est l'Espagne, avec -1,2% seulement, qui rattrape son retard, tandis que les Pays-Bas chutent de 23,0%. Entre ces extrêmes, la France s'en sort assez bien, -7,7%, grâce au luxe et aux banques, tandis que l'Allemagne souffre, -17,3%, trop exposée à l'international et au gaz.
- On retrouve ce schéma dans les secteurs européens où l'énergie se distingue, +36,9%, loin devant les financières, -3,1%, tandis que l'immobilier, -38,4%, fait largement pire que la Techno, -28,7%.
- La Japon échappe en partie à la morosité ambiante, le Topix ne perdant que 2,9%, mais le Nikkei 225 a baissé de -9,4%, car les grandes capitalisations ont souffert.
- Du côté des pays émergents, le recul est sévère, -15,5% pour le MSCI en monnaies locales, mouvement aggravé par la force du dollar qui pénalise à la fois l'indice MSCI, -20,1% en \$, et l'économie. La Chine est proche de la moyenne avec -15,1% en renminbi. La Turquie sort de l'abîme, +90,4% en dollars, grâce au rebond de la bourse et à celui de sa devise (+40,5%). L'Europe de l'Est a souffert de la guerre et l'Asie de la politique zéro-covid. L'Amérique Latine a bénéficié d'une situation politique apparemment assainie, Brésil +14,2% et Chili +19,4% en USD.

Sur les marchés obligataires, le rendement des T-Bonds à 10 ans a progressé d'une façon presque ininterrompue du tout début de l'année jusqu'à la mi-juin de façon massive, de 1,51% jusqu'à 3,48% le 14 juin. Cette hausse répondait à une accélération continue de l'inflation et à un durcissement toujours plus prononcé de la politique monétaire américaine. La communication de la Fed était assez bien maîtrisée de façon à éviter les à-coups au moment des réunions du FOMC et des annonces de hausse des taux directeurs. Ainsi, bien que les Fed Funds aient été relevés de 75pb le 15 juin, le marché a ensuite pu corriger sur les sept semaines suivantes une fraction de l'envolée des rendements du premier semestre. En dépit d'une inflation qui a commencé à fléchir, après le pic de

juin à 9,1%, le marché obligataire s'est de nouveau dégradé, le rendement du 10 ans atteignant 4,338% en séance le 21 octobre, un record sur 15 années, avant de clôturer le pire exercice depuis plus de vingt avec un emprunt phare à 3,88% (+236pb). Sans grande surprise, ce mouvement s'est accompagné d'une inversion de la courbe des taux, légère mais bien installée, du moins entre 1 et 10 ans aux Etats-Unis.

L'Europe a connu une évolution similaire, quoiqu'encore plus prononcée. Ainsi, le rendement du Bund 10 ans (+275pb sur l'exercice) est passé de -0,18% à 1,92% mi-juin puis a de nouveau souffert à partir de début août, pour clôturer l'exercice à 2,57% au plus haut de l'année, un record depuis 2011. La hausse des taux a été encore plus marquée en France, +292pb de 0,19% à 3,11%, et surtout en Italie, +350pb de 1,19% à 4,69%. Autrement dit, les spreads se sont écartés, peut-être un effet de la fin du Quantitative Easing de la BCE. Si la courbe des taux s'est inversée en Allemagne, pour finir l'exercice quasi-plate, elle a généralement conservé une pente positive ailleurs, en France par exemple.

Dans le secteur privé également, les spreads se sont considérablement élargis, ce que le fort resserrement de fin d'exercice ne parvient pas à masquer, puisque les indices montrent des spreads qui ont presque doublé, l'iTraxx Main est passé sur l'année de 48pb à 91pb et l'indice Xover de 242pb à 474pb. De même que pour les taux 10 ans ou la volatilité implicite, les niveaux atteints en cours d'année ont été très élevés. Les évolutions de spreads sur ces indices ont été doublées d'une chute de liquidité sur les obligations d'entreprise.

Sur le marché des changes, le dollar a continué de s'apprécier en 2022, porté par des rendements attractifs et l'incertitude géopolitique. En un an, il a gagné 8,2% contre le panier des devises de ses partenaires commerciaux, et 6,2% contre euro pour clôturer à 1,07. Naturellement, la plupart des autres devises s'affichent en repli sur l'année. L'euro a reculé de 3,2% contre son panier à cause d'une hausse des taux tardive. Le sterling a souffert de la crise politico-financière de l'automne au Royaume-Uni, perdant 5,0% contre euro et 10,5% contre dollar. Le Yen a connu une année particulièrement mauvaise et a perdu 12,2% contre dollar, victime d'une politique monétaire inchangée et de ses dépendances énergétique et asiatique. Enfin, le renminbi a limité la casse malgré l'échec de la politique zéro-covid, il a quand même perdu 7,9% contre dollar sur l'année 2022. Soulignons qu'en cours d'année l'USD est passé par un sommet, juste avant la fin septembre, affichant des hausses depuis le 1^{er} janvier allant jusqu'à 18,9% et 18,5% contre panier et euro, ainsi que des parités record sur 14 ans contre le CNY, sur 20 ans contre EUR (à 0,9592), et même sur 32 ans contre JPY.

Sur l'ensemble de l'année 2022 les métaux industriels se sont légèrement dépréciés, perdant 4,4% en moyenne, et même 14,6% pour le cuivre, c'est le plus souvent une correction après les fortes hausses de 2021. L'or est resté stable et assez bon marché en dollars pour finir l'année à 1824\$ l'once en baisse de 0,3%. En revanche les prix de l'énergie ont connu une année extrêmement mouvementée. Le gaz comme l'électricité ou le charbon, et dans une moindre mesure le pétrole, ont atteint des prix records au cours de l'été. La hausse a été inégale selon les zones géographiques, l'Europe ayant été singulièrement pénalisée par les prix du gaz et de l'électricité, en raison de la guerre en Ukraine, des problèmes du nucléaire en France et de conditions météo défavorables jusqu'à l'automne. Cette crise énergétique, qui s'est apaisée en fin d'année, laissera des séquelles sur l'économie européenne.

2022 : l'année des espoirs déçus, entre activité qui s'essouffle et inflation qui gonfle

En début d'année 2022, l'activité économique n'était toujours pas complètement remise de la pandémie de covid. La demande demeurait déséquilibrée, en particulier aux Etats-Unis, où la consommation de biens restait dopée par une accumulation d'épargne exceptionnelle en 2020 et 2021, ce qui a accentué les tensions inflationnistes. De surcroît, un certain nombre de productions, notamment l'automobile, étaient encore entravées en 2022 par de sérieuses difficultés d'approvisionnement. Ces déséquilibres avaient déclenché dès 2021 une première vague d'inflation portant sur les coûts de transports, les produits manufacturés et les matières premières, en particulier l'énergie.

Cette crise des matières premières a été d'autant plus sévère en Europe que, le 24 février, la Russie a envahi l'Ukraine, faisant craindre de nouvelles pénuries. Les prix des matières premières se sont tendus, jusqu'à un point extrême pour l'énergie au cours de l'été. La guerre s'est installée, l'Ukraine paye un coût humain terrible mais parvient à résister avec l'appui des pays occidentaux. L'économie européenne, de loin la plus affectée en raison de sa proximité géographique, sociale et économique, a rapidement entrepris de gros efforts d'adaptation à l'envolée des prix de l'énergie. La croissance a brutalement ralenti partout, le PIB américain a stagné au premier semestre, mais une vraie récession a pu être évitée.

Dans le monde entier l'inflation s'est envolée, chaque pays a entrepris, selon ses caractéristiques propres d'y faire face. Les Etats-Unis ont débloqué une partie de leurs réserves stratégiques de pétrole, de nombreux pays européens ont temporairement diminué les prix des carburants. Certains pays, dont ceux en développement, ont entrepris de bloquer les prix, ici sur l'énergie, là sur les produits alimentaires, ou bien encore ils ont subventionné les consommateurs, ménages ou entreprises. Ces mesures ont l'inconvénient de creuser les déficits publics et ne peuvent donc être que transitoires. Surtout elles n'ont pas empêché l'inflation d'atteindre des sommets pas vus depuis des décennies, 9,1% aux Etats-Unis en juin, 10,6% en zone euro et 11,1% au Royaume-Uni en octobre et près de 4% en décembre au Japon.

Les banques centrales, après avoir initialement tablé sur une inflation passagère, ont réagi tardivement mais brutalement en inversant leur politique monétaire. Le mouvement avait été amorcé en décembre 2021 au Royaume-Uni et même avant dans certains pays émergents (comme au Brésil en mars 2021). Cette orientation a pris de l'ampleur en mars 2022 avec le début de la hausse des taux des Fonds fédéraux américains, que le FOMC a vite accéléré à 75pb par réunion pour atteindre en fin d'année une hausse totale de 425pb. Toutes les banques centrales ont suivi la Fed, la BCE est partie plus tard, initialement ralentie par les promesses faites dans le cadre de la *forward guidance*. Elle a abandonné au plus vite sa politique de *Quantitative Easing*, fin juin, pour se lancer dans un mouvement de hausse des taux dès juillet, qui a atteint 250pb sur le second semestre. De plus, elle a annoncé se lancer à partir de mars prochain dans une politique de *Quantitative Tightening*, similaire à celle que la Fed mène depuis mai dernier. La banque d'Angleterre s'est aussi engagée dans la voie du *Quantitative Tightening* dès février 2022, une politique qu'elle n'a pas abandonnée même si elle a dû la mettre entre parenthèses quelques semaines à cause d'une crise financière déclenchée par la présentation de projets budgétaires irréalistes par l'éphémère première ministre Liz Truss. Enfin, la banque du Japon elle-même a commencé à amender sa politique monétaire en fin d'année en élargissant progressivement le corridor d'évolution du rendement des JGB à 10 ans à +/-50pb autour du zéro visé.

Le brutal ralentissement de la croissance économique partout et la menace de crises énergétiques et/ou alimentaires dans de nombreux pays du monde, n'étaient pas favorables à la conclusion d'un accord ambitieux lors de la COP 27 en Egypte, d'où des résultats pour le moins légers. Cependant, les multiples épisodes climatiques extrêmes aux quatre coins de la planète, sécheresses et canicules, mais aussi inondations et tempêtes, ne peuvent qu'accentuer la prise de conscience mondiale de la nécessité de changer de modèle. Cela conduit de plus en plus de pays et d'entreprises à prendre des initiatives nationales pour évoluer vers une économie décarbonée.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Croissance (moyenne en %)	2019	2020	2021	2022 e	2023 p	2024 p
Pays développés	1,8	-5,1	5,3	2,6	1,0	0,6
Etats-Unis	2,3	-2,8	5,9	2,1	1,3	0,4
Japon	-0,4	-4,6	1,6	1,2	1,6	0,4
Zone euro	1,5	-6,5	5,2	3,4	0,6	0,7
Royaume-Uni	1,6	-11,0	7,5	4,1	-0,3	0,3
Pays émergents	4,0	-1,7	6,6	3,2	3,1	4,2
Chine	6,0	2,2	8,1	2,6	4,4	6,0
Inde	3,7	-6,6	8,7	6,9	5,0	5,0
Brésil	1,2	-4,2	4,9	3,0	0,5	1,0
Mexique	-0,2	-8,1	4,8	3,1	1,6	0,9
Global	2,8	-3,2	5,9	2,9	1,9	2,1

Source : OCDE, prévisions JP Morgan, janvier 2023, à compter de 2022, année pour laquelle les chiffres ne sont pas encore définitifs.

Taux d'inflation (% /1an)		2019	2020	2021	2022 e	2023 p	2024 p
*Objectif Banque Centrale							
Etats-Unis	Ensemble	1,5	1,2	5,5	5,6	3,1	2,5
	<i>PCED</i> <i>Sous-jacent</i>	1,6	1,4	4,6	4,8	3,5	2,5
Zone euro	Ensemble	1,2	0,3	2,6	8,4	6,3	3,4
	<i>IPC</i> <i>Sous-jacent</i>	1,0	0,7	1,5	3,9	4,2	2,8

Source : Bloomberg, PCED = déflateur implicite de la consommation des ménages, IPC = indice des prix à la consommation Italique : Sous-jacent (= hors énergie alimentation et tabac)

p = prévision médiane de la banque centrale, publiée mi-décembre 2022 (Fed aux Etats-Unis T4/T4, BCE en zone euro moyenne annuelle)

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

➤ Politique de gestion de l'OPCVM

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FCP

La gestion du FCP consiste en une allocation multi-indicielle sur des secteurs, pays ou facteurs du marché des actions européennes. L'équipe de gestion ne fait pas de sélection de valeurs, mais recherche sur des positions indiciaires une répartition des risques plus diversifiée que celle qu'apporterait un investissement indicier sur le MSCI Europe Net Return en Euros. Elle s'appuie, pour ce faire, sur les préconisations d'un calcul d'optimisation de la Variété de portefeuille. La Variété est mesurée comme le rapport de la moyenne pondérée des volatilités des actifs détenus, divisée par la volatilité du portefeuille lui-même. Les calculs portent naturellement sur des données passées. L'objectif est de détenir le portefeuille qui diversifie le mieux possible ses risques individuels, au sein de l'univers d'investissement.

De plus, le Fonds met en place, à chaque rebalancement, un processus de réallocation et de correction des pondérations du Portefeuille initial² qui vise un abaissement de la sensibilité du fonds aux risques liés aux émissions de GES et aux stratégies carbone des sociétés. Il vise pour y aboutir un abaissement de 25% de la mesure algébrique d'intensité moyenne pondérée d'émissions de Gaz à Effet de Serre du fonds, par rapport au Portefeuille initial. La stratégie « carbone » se traduit, par des sur ou sous-pondérations des actifs en portefeuille en fonction de leur notation **SmartforClimate**.

PERFORMANCES DU FCP (part I) ET RISQUES

Valeur liquidative (EUR)		1 652,66 €						
		1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Création FCP	Début gestion 14/9/12
Performance nette	Betamax Europe	-4,19%	-11,38%	-11,38%	7,45%	26,38%	65,27%	95,11%
	MSCI Europe NR	-3,51%	-9,49%	-9,49%	8,46%	23,42%	67,42%	96,57%
	Catégorie Morningstar*	-3,23%	-13,13%	-13,13%	5,05%	15,05%	53,67%	81,20%
Volatilité annualisée	Betamax Europe	NS	15,80%	15,80%	18,64%	16,07%	15,73%	15,24%
	MSCI Europe NR	NS	18,44%	18,44%	20,37%	17,47%	16,76%	16,24%
	Catégorie Morningstar*	NS	16,32%	16,32%	17,52%	15,03%	14,26%	13,77%
Ratio de Sharpe	Betamax Europe	NS	NS	NS	0,15	0,32	0,38	0,45
	MSCI Europe NR	NS	NS	NS	0,15	0,26	0,36	0,43
	Catégorie Morningstar*	NS	NS	NS	0,11	0,21	0,36	0,45
Max Drawdown	Betamax Europe	NS	-17,33%	-17,33%	-33,14%	-33,14%	-33,14%	-33,14%
	MSCI Europe NR	NS	-19,52%	-19,52%	-35,25%	-35,25%	-35,25%	-35,25%
	Catégorie Morningstar*	NS	-22,04%	-22,04%	-34,30%	-34,30%	-34,30%	-34,30%
Beta	Betamax Europe	NS	0,81	0,81	0,89	0,89	0,90	0,85
	Catégorie Morningstar*	NS	0,87	0,87	0,85	0,85	0,84	0,83
Tracking Error	Betamax Europe	NS	6,24%	6,24%	5,21%	4,51%	5,00%	6,94%
	Catégorie Morningstar*	NS	3,85%	3,85%	4,33%	3,76%	3,87%	3,85%

*Catégorie Morningstar : « EAA Fund Europe Large Cap Blend »

Les performances passées ne présument pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Pour l'exercice 2022, le FCP a enregistré des performances de -11,38% pour les parts I, de -12,01% pour les parts P et -11,15% pour les parts F, nettes de frais. Cette performance est inférieure à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) qui s'établit à -9,49%. La volatilité réalisée sur l'année est inférieure à celle de l'indice à 15,80% contre 18,44%.

² Portefeuille initial : stratégie financière sans la méthodologie de réallocation carbone **SmartforClimate**

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Le fonds maximise la diversification entre les actifs investissables et pâtit des re-corrélations survenue sur la deuxième partie de l'année 2022 ;

- Du mois de janvier à mi-juillet 2022⁴ le fonds rencontre un bon niveau de décorrélation entre les différents paniers, aidé par les violentes rotations sectorielles et factorielles (croissance vs value), malgré une forte baisse du marché sur le premier semestre. Sur cette même période, grâce à la diversification et au biais défensif, le fonds a connu une surperformance de l'ordre +5% (+5,9% part F, +5,3% part I et +5,0% part P) par rapport à son benchmark.
- Sur la deuxième partie de 2022, de juillet à décembre, le marché est marqué par une forte re-corrélation des actifs. Ce mouvement limite alors le potentiel de surperformance de la stratégie, car ne pouvant pas trouver les décorrélation nécessaires pour abaisser le risque, elle se repose sur son caractère défensif (pondération en risque), ne pouvant donc bénéficier des forts mouvements de hausses du second semestre 2022.
- L'amplitude des hausses rencontrées fin 2022 et notamment en octobre et novembre 2022, respectivement les 13^{ème} et 19^{ème} meilleures performances mensuelles de l'indice depuis 2000 (sur 277 mois), additionnée au caractère défensif du fonds évoqué au point précédent, explique alors la sous-performance rencontrée à la clôture de l'exercice 2022.

Les principaux risques auxquels est exposé le FCP sont détaillés dans son prospectus. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Information Clé (KIID PRIIPS) et des prospectus des fonds que nous tenons à votre disposition :

- Soit sur notre site internet www.fideas.fr.
- Soit au siège social au 9 rue du Château d'Eau, 75010 Paris.

Pour toutes questions vous pouvez contacter notre standard au 01.78.09.19.89 ou poser votre question par courriel à contact@fideas.fr

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

⁴ Performances du 31/12/2021 au 14/07/2022

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

EVOLUTION DES ALLOCATIONS PAR SECTEURS

	31/12/2021	30/12/2022	Δ
Switzerland	17,1%	16,4%	↓
Energy	14,7%	15,4%	↑
Pharmas & Biotech	11,8%	14,3%	↑
Telecom Services	1,9%	11,0%	↑
Household & Personal Products	6,9%	7,0%	→
Commercial & Professional Services	1,9%	6,9%	↑
Food, Beverage & Tobacco	2,0%	6,4%	↑
Utilities	1,1%	5,5%	↑
Software & Services	1,9%	5,0%	↑
Norway hedged	0,0%	4,9%	↑
Food & Staples Retailing	6,9%	2,6%	↓
Health Care Equipment & Services	4,4%	1,7%	↓
Norway	0,0%	1,2%	↑
Retailing	5,9%	0,8%	↓
Switzerland hedged	0,0%	0,7%	↑
Real Estate	0,0%	0,6%	↑
Hardware & Equipment	2,1%	0,0%	↓
Semiconductors	6,1%	0,0%	↓
Autos & Components	1,4%	0,0%	↓
Banks	12,3%	0,0%	↓
Netherlands	1,6%	0,0%	↓
Pays	18,7%	23,1%	↑
Secteurs cycliques	19,6%	1,3%	↓
Secteurs sensibles	28,6%	38,4%	↑
Secteurs défensifs	33,1%	37,5%	↑
Facteurs	0,0%	0,0%	→

Source : estimations Fideas Capital, données au 30 décembre 2022

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Sur l'année, le fonds a fortement diminué les secteurs cycliques (19,6% vs 1,3%). A l'inverse, le fonds a augmenté ses expositions aux secteurs défensifs (33,1% vs 37,5%) et sensibles (28,6% vs 38,4%) devenant alors le positionnement le plus représenté dans le portefeuille au 30/12/2022. Ses expositions pays ont également augmentées (18,7% vs 23,1%), avec comme principales mouvements l'entrée en portefeuille de la Norvège couverte en devise (0% vs 4,9%) et la sortie des Pays-Bas (1,6% vs 0%).

Au sein des sous-secteurs, les mouvements sont importants :

- Cycliques :
 - o Le fonds est complètement sorti des *Banques* (12,3% vs 0%) ainsi que de l'*Automobile & Composants* (1,4% vs 0%).
 - o Le fonds a également diminué la *Vente au Détail* (5,9% vs 0,8%).
- Sensibles :
 - o Les secteurs sensibles sont les plus représentés dans le fonds à 38,4%. Le fonds a fortement augmenté les *Services Commerciaux et Professionnels* (1,9% à 6,9%) et les *Logiciels & Services* (1,9% à 5,0%)
 - o Le secteur de l'*Energie* est resté stable (de 14,7% à 15,4%)
 - o Les secteurs des *Semiconducteurs* et *Matériel & Equipement technologique* ont été sorti du portefeuille de respectivement 6,1% et 2,1% à 0%.
- Défensifs :
 - o Les secteurs défensifs sont les deuxièmes plus représentés dans le fonds avec 37,5%. Les entreprises pharmaceutiques représentent 14,3% vs 11,8% précédemment. Les expositions aux secteurs *Produits Alimentaires/Boissons* et *Utilities* ont été augmentées (2,0% à 6,4% et 1,1% à 5,5%)
 - o Quant aux secteurs *Food and Staples Retailing* et *Health Care Equipment and Services*, ils ont été diminués de 6,9% à 2,6%, et 4,4% à 1,7%.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

CONTRIBUTIONS BRUTES AUX PERFORMANCES BRUTES SUR L'ANNEE 2022⁵

	YTD		
	Perf. euros	Contrib. absolues	Contrib. relatives
Switzerland hedged	-15,2%	-0,05%	-0,05%
Norway	-9,1%	-0,19%	-0,19%
Norway hedged	-6,2%	-0,32%	-0,21%
Netherlands	-23,4%	-0,37%	-0,22%
Switzerland	-11,8%	-1,97%	-0,77%
Sous total Pays		-2,89%	-1,43%
Real Estate	-36,9%	0,12%	0,04%
Autos & Components	-18,7%	0,11%	0,13%
Retailing	-27,4%	-0,63%	-0,47%
Banks	1,8%	-0,71%	0,07%
Sous total Secteurs Cycliques		-1,12%	-0,23%
Energy	38,5%	5,09%	6,91%
Hardware & Equipment	-30,5%	-0,16%	-0,11%
Commercial & Professional Services	-17,9%	-0,48%	-0,31%
Software & Services	-29,4%	-1,25%	-0,84%
Semiconductors	-28,4%	-1,65%	-1,14%
Telecom Services	-11,3%	-1,73%	-1,25%
Sous total Secteurs Sensibles		-0,18%	3,26%
Pharmas & Biotech	-1,2%	-0,12%	0,94%
Food, Beverage & Tobacco	-11,5%	-0,22%	-0,05%
Utilities	-8,8%	-0,35%	0,21%
Household & Personal Products	-6,7%	-0,47%	0,26%
Food & Staples Retailing	-20,3%	-1,46%	-0,86%
Health Care Equipment & Services	-35,0%	-2,28%	-1,78%
Sous total Secteurs Défensifs		-4,90%	-1,29%
Quality	-15,9%	-0,06%	0,01%
Sous total Facteurs		-0,06%	0,01%
Réallocation SmartforClimate		-0,97%	
		MSCI Europe NR	
Total Indice / Fonds	-9,49%	-10,13%	-0,64%

⁵Somme des contributions brutes et relatives estimées hors frais, courtage et facteur croisé. Source : estimations Fideas Capital au 30 décembre 2022.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

En 2022, en termes de contributions absolues, les pays contribuent négativement à la performance du fonds (-2,89%), et particulièrement la Suisse non couverte (-1,97%).

Les secteurs cycliques contribuent à -1,17%, notamment les Banques (-0,71%), et la Vente au Détail (-0,63%). A l'inverse, l'Immobilier et l'Automobile & Composants contribuent positivement à hauteur de +0,12% et +0,11%.

Parmi les secteurs sensibles, seul l'Energie (+5,09%) contribue positivement. Les secteurs des Logiciels & Services, Semiconducteurs et des Télécoms sont les plus gros contributeurs négatifs, à hauteur de -1,25%, -1,65% et -1,73% portant alors la contribution des secteurs sensibles à -0,18% dans le fonds.

Quant aux secteurs défensifs, ils contribuent aussi à la sous-performance du fonds (-4,90%), essentiellement due aux *Health Care Equipment and Services* (-2,28%) et aux *Food and Staples Retailing* (-1,46%).

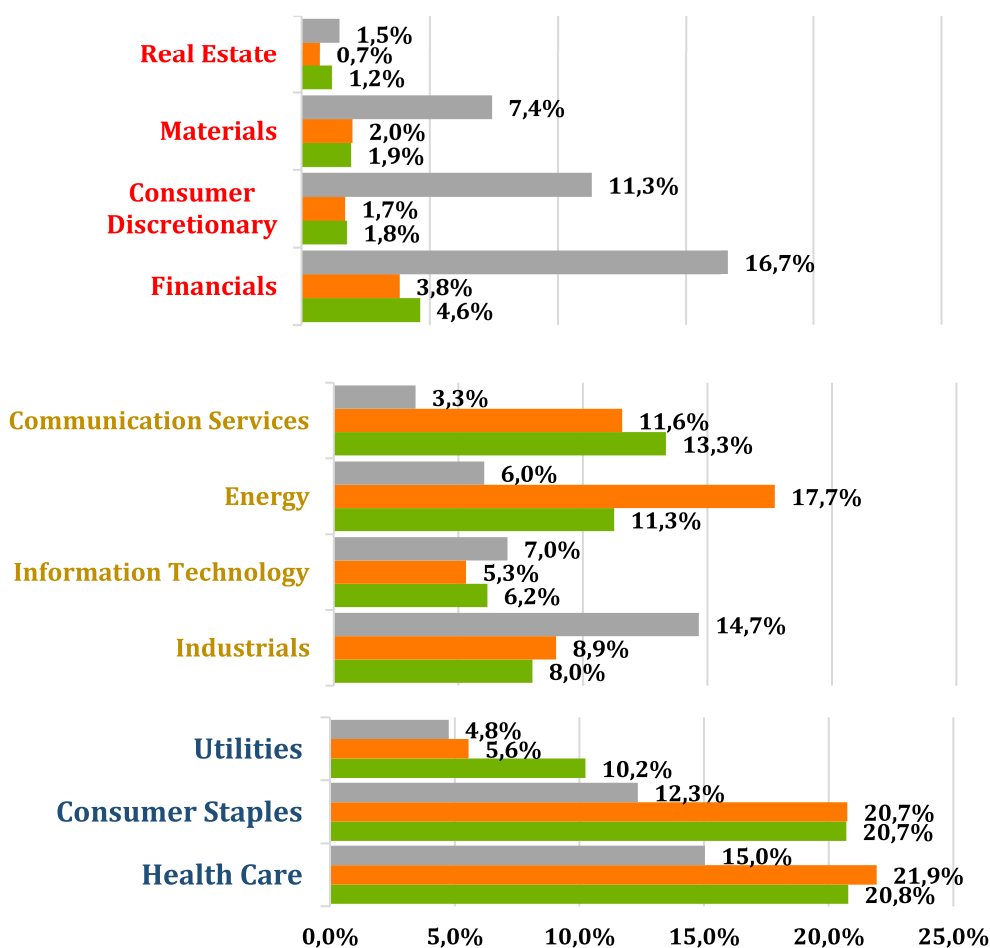
En termes de contributions relatives, les expositions aux secteurs sensibles ont des contributions relatives positives (+3,26%). A l'inverse les expositions aux secteurs cycliques, défensifs ainsi qu'aux pays ont des contributions relatives négatives de respectivement -0,23%, -1,29% et -1,43%.

Sur l'année 2022, notre méthodologie de réallocation **SmartforClimate** a pour la première fois depuis sa mise en place fin 2019, une contribution négative à la performance de -86 bps. Il est probable que la crise de l'énergie et la guerre en Ukraine soient les facteurs principaux de cette sous-performance. Cependant depuis sa mise en place fin 2019 elle continue de contribuer positivement à la performance à hauteur de 53 bps en performance annualisée.

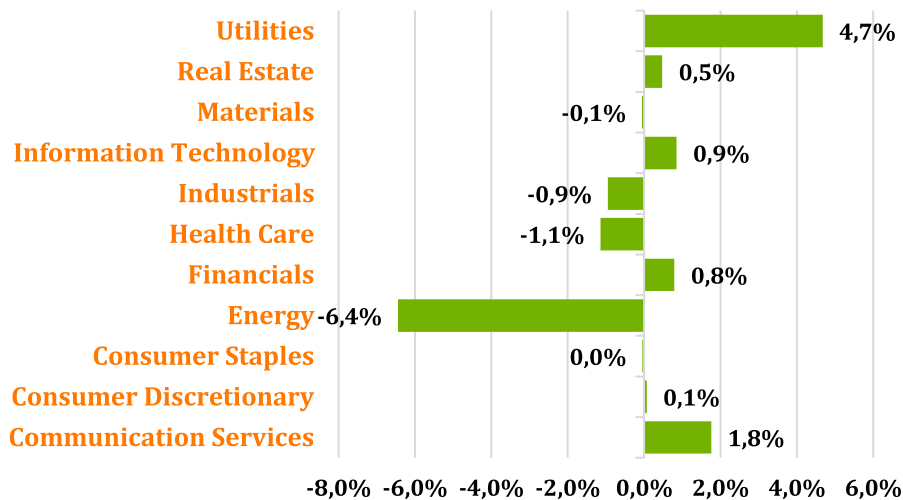
BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

REALLOCATION *SmartforClimate* : IMPACT SUR LES EXPOSITIONS SECTORIELLES DU PORTEFEUILLE INITIAL

Le Fonds met en place, à chaque rebalancement, un processus de réallocation et de correction des pondérations du portefeuille initial (sans réallocation *SmartforClimate*) qui vise un abaissement de la sensibilité du fonds aux risques liés aux émissions de GES et aux stratégies carbone des sociétés. Cette réallocation possède un impact direct sur les allocations sectorielles, que nous rapportons ci-dessous.



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE



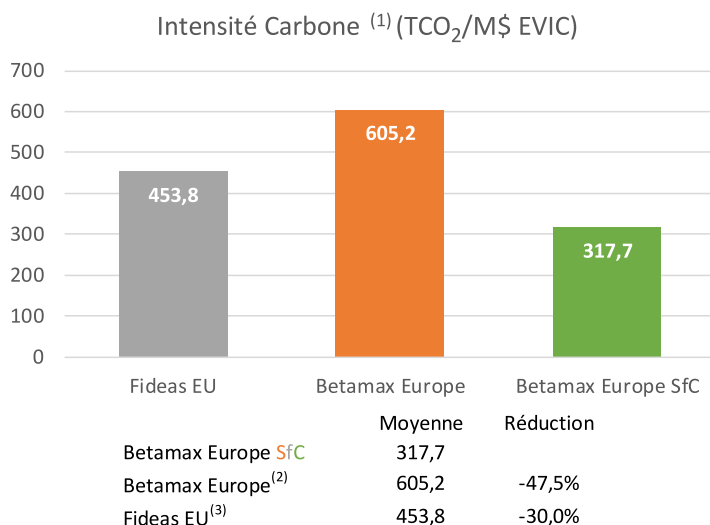
L'impact sectoriel majoritaire de la réallocation **SmartforClimate** au dernier rebalancement de 2022 (16/12/2022) se traduit par une réduction de 6,4% de l'exposition aux énergies fossiles et une augmentation de 4,7% des *Utilities*, favorisant ainsi les énergéticiens renouvelables.

La nouvelle réallocation **SmartforClimate** mise en place en décembre 2022 possède un risque actif de 25,5% par rapport au portefeuille initial au 30/12/2022.

REALLOCATION **SmartforClimate** : MESURES D'IMPACT & SCORE Sfc ISR

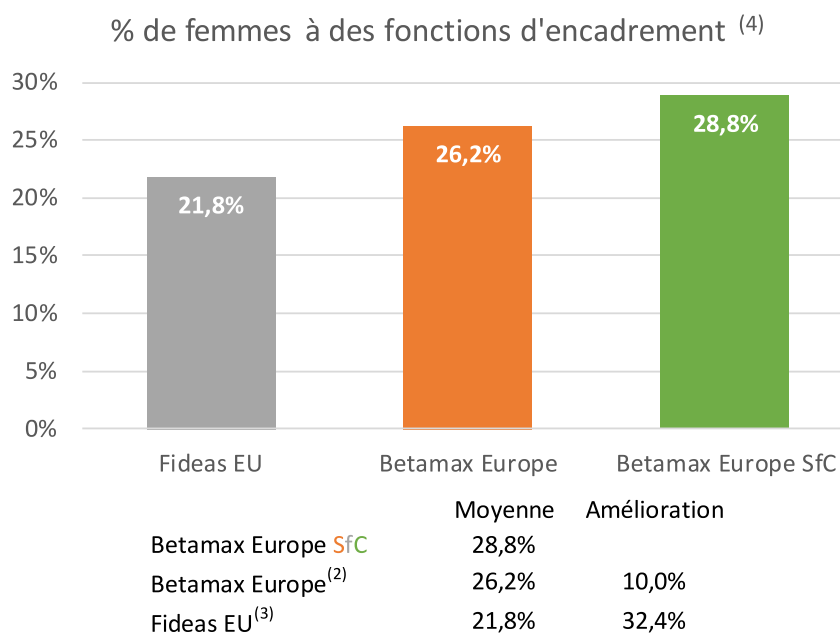
La couverture d'analyse extra-financière des actifs en portefeuille représente au 30 décembre 2022 100% de l'actif net de l'OPC (mesure par poids).

Le fonds réalise un abaissement de sa trace carbone de 47,5% par rapport au portefeuille initial (sans réallocation **SmartforClimate**) et de 30% par rapport à son indice de référence (Fideas EU⁽³⁾).

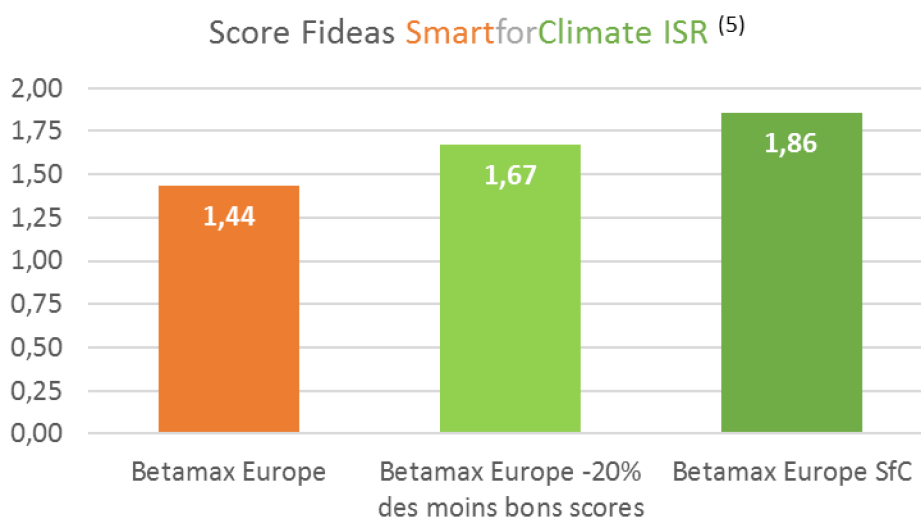


BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Le fonds réalise une augmentation du pourcentage de femmes à des fonctions d'encadrement de 10,0% par rapport au portefeuille initial (sans réallocation **SmartforClimate**) et de 32,4% par rapport à son indice de référence (Fideas EU⁽³⁾).



La notation moyenne du fonds Betamax Europe **SmartforClimate** est supérieure à la notation moyenne du portefeuille initial Betamax Europe (nom que nous donnons à l'univers d'investissement) si on en avait exclu les sociétés les plus mal notées jusqu'à 20% cumulé du total des poids. La notation moyenne du portefeuille Betamax Europe **SmartforClimate**® correspond à l'exclusion des 35% des sociétés les plus mal notées.



⁽¹⁾ *Intensité Carbone : Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux) en TCO₂ équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet*

⁽²⁾ *Le pourcentage de femmes à des fonctions d'encadrement (comité/conseil d'administration, de gestion ou équivalent) – Données Bloomberg*

⁽³⁾ *Betamax Europe : Stratégie financière sans la méthodologie **SmartforClimate** – Données FactSet - Calcul Fideas Capital*

⁽⁴⁾ *Fideas EU : Reconstruction de l'indice par capitalisation – Données FactSet - Calcul Fideas Capital*

⁽⁵⁾ *Score **SmartforClimate ISR** : Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainalytics*

➤ Perspectives 2023

Scénario 2023 : confiance en la décrue de l'inflation, espoir d'éviter la récession

L'année 2023 sera placée sous le signe du ralentissement de l'inflation. Pratiquement partout on voit que les salaires ne parviennent pas à suivre l'inflation, bien que les économies nationales demeurent, pour la plupart, en situation de plein-emploi. Il en résulte deux conséquences, d'une part l'inflation va ralentir avec des effets de second tour qui devraient être limités, d'autre part l'incertitude autour d'une possible récession domine.

Le pic d'inflation a été atteint en 2022 ou le sera en début d'année 23. Certaines matières premières vont afficher des prix en glissement annuel négatifs notamment autour des mois de mars et juin. L'effet sera donc désinflationniste, mais l'ampleur de la baisse de l'inflation, dans chaque pays, va dépendre de plusieurs facteurs :

- Jusqu'à quel point les hausses des prix de 2022 ont été répercutées sur les clients finaux, les produits pour lesquels cela n'a pas été le cas ne verront pas de déflation.
- Dans quelle mesure les salaires ont suivi les prix, car la hausse des rémunérations ne sera pas inversée et l'effet baissier sur l'inflation sous-jacente sera limité.
- Les pertes de pouvoir d'achat des ménages, mais aussi des entreprises, vont peser sur la demande et contribuer à ralentir l'inflation dans des proportions variables selon les pays.
- Enfin, jusqu'à quel point les politiques monétaires seront efficaces pour ancrer les anticipations d'inflation et casser plus au vite la spirale inflationniste.

Il paraît acquis que les banques centrales vont mettre un terme au mouvement de hausse des taux directeurs courant 2023, tandis que les politiques de Quantitative Tightening seront à tout le moins poursuivies (aux Etats-Unis et au Royaume-Uni) ou bien amplifiées (en zone euro). Il s'agit de ramener l'inflation vers l'objectif, mais cela pourrait prendre plusieurs années. D'éventuelles baisses de taux directeurs, autour de la fin d'année ou plutôt en 2024, dépendront donc, outre de l'évolution des taux d'inflation (totale et sous-jacente), de trois éléments : le niveau absolu des taux par rapport à l'inflation, la tolérance des banques centrales pour une inflation légèrement supérieure à l'objectif officiel et la dynamique de la croissance.

Les politiques budgétaires ne pourront plus être aussi généreuses dans les années à venir qu'elles ont pu l'être en 2020 et 2021 pour faire face à la pandémie, ou en 2022 pour atténuer les effets de la crise énergétique. Le niveau déjà excessif de l'endettement, combiné à la hausse des taux d'intérêt rendent impératives une baisse des déficits publics dans pratiquement toutes des zones économiques. La croissance va donc perdre également ce moteur.

C'est précisément sur la résilience de la croissance que les incertitudes sont les plus fortes. Les échanges mondiaux resteront perturbés au moins sur le premier trimestre, voire semestre, car la stratégie sanitaire de la Chine s'est révélée défailante (politique zéro-covid longtemps trop stricte, suivie d'une réouverture sociale brutale sans aucune préparation). L'économie mondiale subit également cette année trois autres chocs :

- La hausse violente des taux d'intérêt, à court comme à long terme, va pénaliser l'investissement, tant public que privé (pour les entreprises comme pour les ménages). Ainsi, le secteur bâtiment et travaux publics va connaître des années très difficiles.
- Le renchérissement de l'énergie paraît durable, il va imposer la poursuite des efforts de réduction de la consommation et de développement des énergies renouvelables, qui vont soutenir certains secteurs, mais aussi condamner les entreprises fragiles et absorber une part grandissante des capacités nationales d'investissement.

- Les pertes importantes de pouvoir d'achat des ménages, singulièrement des plus modestes qui sont les plus touchés par l'inflation (avec une part plus grande des postes énergie et alimentation et une dépendance plus forte aux produits low-costs plus impactés par les matières premières), risquent de conduire à une contraction de la consommation finale qui est le premier poste de demande dans le PIB. Le risque est d'autant plus grand aux Etats-Unis où le taux d'épargne est déjà tombé au plus bas (2,4%), alors que, partout, les capacités d'endettement sont mises à mal par la hausse des taux courts.

Géographiquement, la croissance aux Etats-Unis va se heurter, du côté de l'offre, au plein-emploi de la main-d'œuvre, et, du côté de la demande, au nécessaire redressement du taux d'épargne. L'Europe a davantage souffert en 2022 des effets de la guerre en Ukraine, qui malheureusement s'aggrave, et d'une hausse bien plus forte qu'ailleurs des prix de l'énergie. Ces handicaps devraient s'amenuiser un peu en 2023, mais sans disparaître totalement. Dans le même temps, le redémarrage de l'économie chinoise pourrait bénéficier à l'ensemble de l'Asie.

Dans un tel environnement, construire un scénario central de marché est difficile. Les premières semaines de 2023, marquées par une hausse forte et rapide des actions, notamment de la zone euro, montre à quel point les investisseurs sont pris par surprise.

La première question repose sur les banques centrales. Vont-elles évoluer vers une pause dans la hausse des taux courts ? S'il est probable qu'elles arrêteront de monter leurs taux directeurs d'ici la fin du premier semestre, il nous paraît peu probable qu'elles les rebaisseront dès la fin de l'exercice, ce qui est aujourd'hui *priced* dans les marchés américains par exemple. Ainsi, sur le marché obligataire, une partie importante du chemin a probablement déjà été parcourue, peut-être même presque la totalité, notamment sur les taux courts aux Etats-Unis. Pourtant, les programmes d'émissions sont lourds, notamment pour les souverains européens, ce qui présente des risques dans un contexte de Quantitative Tightening généralisé. Sans prendre comme hypothèse que les taux 10 ans européens poursuivent une hausse importante, il nous paraît possible qu'ils restent sous pression pendant un certain temps. Ils n'ont pas encore atteint leur niveau moyen de la période pré Quantitative Easing, qui pourrait être un objectif pour les banques centrales. Des taux sous pression pourraient contrecarrer le scénario optimiste des marchés de ce début d'année. En revanche, si les banques centrales font effectivement une pause et qu'elles n'hésitent pas à accompagner une croissance en berne à la faveur d'une désinflation marquée, les taux pourraient rebaisser plus vite et les marchés actions continuer de bien performer.

Du côté des actions, les indices qui avaient corrigé leurs excès en cours d'année, ont repris de la hauteur en fin d'exercice. Cependant les PER instantanés sont redevenus raisonnables. L'appréciation de ces niveaux de valorisation dépendra de l'évolution des résultats des entreprises. Après une année 2022 marquée par un très bon comportement des marges dans un contexte inflationniste qui a permis aux entreprises d'exercer à loisir leur *pricing power*, 2023 pourrait marquer un tassement, voire une baisse marquée des résultats dans les secteurs impactés, outre la hausse des coûts, par une demande qui commence à s'affaiblir.

On peut se demander aussi si la thématique « value » vs « croissance » continuera à être si massive. Si les GAFAM ont marqué le pas, les espoirs de l'intelligence artificielle réveillent les espoirs. En termes de valorisation, les secteurs « value » et « croissance » semblent également mieux équilibrés.

Au total, les marchés financiers apparaissent bien moins chers qu'un an auparavant. Leur bonne tenue dépendra d'abord de la résilience de l'activité et de la profitabilité, mais aussi de la vitesse à laquelle l'inflation pourra décliner, car cela arrêtera à la fois

l'hémorragie côté pouvoir d'achat et la hausse des taux directeurs. Cela dit, beaucoup de bonnes nouvelles semblent déjà dans les prix et les marchés qui tablent sur un déclin des taux directeurs dès la fin d'année 2023 pèchent peut-être par optimisme.

Informations relatives aux instruments et à la gestion efficace du portefeuille

► Risque Global et effet de levier

Au 30 décembre 2022 la mesure du risque global réalisée par la méthode de l'engagement représente 42.21% de l'actif net.

Le montant total du levier calculé selon la méthode brute est : 88.80%

Le montant total du levier calculé selon la méthode nette est de : 42.21%

Le levier est calculé de la façon suivante :

- *Levier brut : Somme des expositions issues des IFT en valeur absolue*

- *Levier net : Somme des expositions issues des IFT en tenant compte des compensations.*

► Instruments financiers dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers à terme ferme (IFT), négociés sur les marchés réglementés et/ou de gré à gré de pays membres de l'OCDE. Ces instruments sont essentiellement des contrats d'échange de performance. Ils permettent au FCP d'obtenir son exposition à son allocation cible, sous forme d'exposition à des paniers d'actions sectorielles ou de pays.

Au 30/12/2022, l'actif du fonds comporte des positions en instruments financiers dérivés et notamment :

- des positions longues via des Swaps (Total Return Swaps) sur indices actions internationales ;
- des positions courtes via des Swaps sur actions européennes.
- des positions de couvertures de change à terme.

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés au 30/12/2022 :

- Change à terme: - 3 365 126.39 €
- Futures: 0 €
- Options: 0 €
- Swaps: 52 599 987,47 €

Le montant de garanties financières reçues par l'OPCVM a varié en fonction de la valeur des dérivés conclus avec les contreparties : plus le risque de contrepartie est élevé, plus le montant de garanties financières reçues augmente. Ces garanties ne sont constituées que d'espèces.

► Instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Au 30 décembre 2022, le FCP ne détenait pas des parts des OPC gérés par Fideas Capital ou une société liée.

► Opérations temporaires

L'OPCVM n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des opérations temporaires de prêts ou emprunts de titres, de prises et de mises en pension.

► Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge.

Le fonds a eu recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS).

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

- Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Total Return Swap
Montant	52 599 987,47
% de l'actif net total	83,47

- Principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Total Return Swap
Nom	JP Morgan
Montant	52 599 987,47
Domicile	Germany

Type et qualité de la garantie	Total Return Swap
Liquidités	X
Instruments de dette	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	
Notation de faible qualité	
Actions	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	
Notation de faible qualité	
Parts de fonds	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	
Notation de faible qualité	
Monnaie de la garantie	
EURO	X
Pays de l'émetteur de la garantie	
GERMANY	X

- Règlement et compensation des contrats :

	Total Return Swap
Contrepartie centrale	
Bilatéral	X
Trois parties	

- Echéances des TRS et des garanties

	Total Return Swap
Moins d'1 jour	
1 jour à 1 semaine	
1 semaine à 1 mois	
1 à 3 mois	
3 mois à 1 an	
Plus d'1 an	X
Ouvertes	

➤ Evènements intervenus au cours de l'exercice clos au 30/12/2022

Mise à jour réglementaire du DICI concernant les performances et les frais courants au 31/12/2021.

Réouverture des possibilités de souscription de Parts F (février 2022).

Finalisation complète de la mise en place des critères d'un indice « Transition climatique » au sens du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/1818 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2020.

- Réduction de l'intensité carbone par rapport à l'univers d'investissement de départ -30%

- Trajectoire de décarbonation annuelle d'au moins 7% de réduction (scénario 1,5°C du GIEC)
- Exposition aux secteurs à forts enjeux pour le climat au moins équivalente à l'exposition de l'univers de référence
- Respect du ratio « green to brown » au moins équivalent à l'exposition de l'univers de référence

➤ Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice clos au 30/12/2022

- Création du KID (*Document d'information clé*) pour chaque part de l'OPCVM au 01/01/2023.
- Création de l'Annexe « SFDR » intégrée au prospectus :
- Abaissement des droits d'entrée maximum (Parts I & F : 0% ; Parts I : 1% Maximum).
- Mise en place des « Frais de fonctionnement et autres services » au 11/02/2023.
- Prise en compte des PAI (Principales incidences négatives) dans la gestion extra-financière de l'OPCVM.

Informations réglementaires

➤ Politique de sélection des intermédiaires

➤ Sélection des intermédiaires financiers

La Société sélectionne sur proposition des analystes gérants un nombre limité d'intermédiaires habilités, dont la liste est décidée et peut être modifiée par le Comité de sélection des intermédiaires, et est régulièrement mise à jour.

Il convient de rappeler que le choix des intermédiaires s'effectue de manière indépendante dans l'intérêt des porteurs.

En vertu du Règlement Général de l'AMF, une procédure de choix des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, de la recherche ou du traitement administratif des opérations est mise en place.

La Société a décidé de privilégier les critères suivants :

- Le coût de l'intermédiation
- La capacité à trouver des titres sur le marché secondaire et à trouver la liquidité
- La qualité de l'exécution des ordres
- La qualité des bases de données
- La qualité de service de l'interlocuteur
- La solvabilité de l'intermédiaire
- Le traitement administratif des opérations

Les critères retenus font l'objet d'une pondération équivalente. L'examen des critères peut amener à qualifier un intermédiaire différemment selon la taille et la nature des ordres transmis.

La sélection d'un intermédiaire/contrepartie suppose revue et validation des contrats régissant les relations avec lui (ISDA et autres).

Les relations avec les intermédiaires sont suivies dans leur efficacité opérationnelle et sont révisées soit pour ces raisons soit parce que leur solvabilité évoluerait. Un « journal » est tenu à jour à cet effet.

➤ Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, FIDEAS CAPITAL tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

➤ Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de FIDEAS CAPITAL

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles FIDEAS CAPITAL a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande.

➤ Politique d'exercice des droits de vote

Le FCP détient en portefeuille des titres, actions européennes essentiellement, dont il peut être le bénéficiaire économique. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP aux dates de référence de convocation des Assemblées d'Actionnaires sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

Les droits de vote s'exercent sur les actions françaises, européennes et le cas échéant, internationales.

Par la nature de sa gestion assistée par un modèle, la société est exposée à un très grand nombre de valeurs différentes sans disposer d'une position significative et influente permettant de justifier un exercice systématique des droits des votes attachés qui serait très coûteuse pour les porteurs.

Aussi, Fideas Capital souhaite concentrer son attention sur les 15 sociétés représentant nos plus importantes sous-, ou surexpositions à l'échelle de la société de gestion, où la probabilité est la plus forte que nous ayons à combattre les principaux impacts négatifs des entreprises en portefeuille ou à soutenir des résolutions concernant le climat, la durabilité, la RSE et la gouvernance. La relation avec les PRI, le CDP et Climate Action 100+ permet d'identifier d'autres occasions de vote "utile". Sans préjudice de l'analyse effectuée par le Société de gestion, les recommandations de l'AFG et ISS ont vocation à devenir plus pertinentes sur les impacts négatifs à intégrer dans les orientations de la Société.

Le champ précité de la politique de vote constitue un minimum. La Société de gestion peut à la discrétion des dirigeants élargir le champ de ses votes.

Par ailleurs, la société s'engage systématiquement auprès des sociétés analysées dans ce cadre en fonction de leur notation carbone (ajustée de la prise en compte des autres notation ESG) en communiquant par courrier avec celles qui ont été significativement surpondérées en raison de leur notation favorable, ou réduites ou exclues pour la raison inverse.

Quand ses fonds détiennent des actions sans être exposés à leur performance et sans en être le bénéficiaire économique (cas des actions reçues à titre de collatéral ou dans le cadre de contrats d'échange de performances), la société de gestion s'abstient de voter aux Assemblées Générales.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion (<http://www.fideas.fr/informations-reglementaires.php>), conformément à l'art. 321-132 du Règlement Général de l'AMF.

Les rapports de vote et d'engagement pour l'année écoulée sont disponibles sur le site internet *fideas.fr*

➤ Critères ESG

Fideas Capital prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de sa politique d'investissement, plus particulièrement dans sa gestion d'actions et avec une priorité affirmée donnée aux questions relatives au réchauffement climatique.

Plus d'informations concernant ces engagements sont disponibles sur le site internet de Fideas Capital : Code de Transparence sur la page dédiée « *Smart For Climate* ».

➤ Retenues fiscales à la source

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces derniers subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a recours à un prestataire externe en vue de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement de ces retenues sont estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales des pays concernés, le résultat de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en termes de délais.

➤ Politique de rémunération de FIDEAS CAPITAL

1. Politique de rémunération

Le mode de gestion des fonds de la société est tel que la contribution directe et individuelle des gérants à la performance des fonds est considérée comme moyenne et/ou encadrée. Elle n'encourage pas une prise de risque excessive dans le but d'améliorer la protection des investisseurs et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts.

Fideas Capital veille à ne pas verser de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui permettent de contourner les dispositions réglementaires.

La partie fixe de la rémunération rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes et de l'historique des relations internes à l'entreprise. La rémunération variable tient compte des pratiques externes et s'inscrit dans les règles prévues par la politique de rémunération.

La partie fixe et la partie variable de la rémunération sont traitées de manière distincte.

Le principe de proportionnalité est appliqué, pour la population des preneurs de risques définis, à la détermination et au processus de paiement de la rémunération variable.

Dans ce cadre, Fideas Capital, en raison de sa taille et de son engagement à ne pas verser de rémunération variable (bonus) excédant 100 000 euros bruts aux preneurs de risques, verse ses rémunérations variables sous forme de primes exceptionnelles ou bonus et a décidé de ne pas mettre en place un comité de rémunération.

2. L'assiette des éléments variables

La pratique d'une politique des rémunérations assise sur des objectifs chiffrés n'est ni appropriée, ni nécessaire.

La partie variable de la rémunération est versée par Fideas Capital à ses collaborateurs au regard de critères discrétionnaires et tient notamment compte des éléments suivants :

- niveau d'atteinte des objectifs qualitatifs fixés
- contribution à la recherche
- contribution à la politique de gestion
- capacité à présenter et promouvoir les process et politiques de gestion
- respect des règles établies par le RCCI (procédures de conformité et limites de risques)
- comportement managérial
- etc.

La partie variable tient compte aussi de la réglementation applicable aux sociétés de gestion de fonds d'investissement alternatif et des résultats effectivement réalisés par la société de gestion, la progression de ses encours et la performance globale de la société sont des critères déterminants dans la définition de l'enveloppe globale des rémunérations variables.

3. Rapport sur les commissions variables versées au cours de l'exercice

A la date de publication de ce rapport les rémunérations variables à verser en 2023 au titre des critères et objectifs applicables en 2022 ont été suspendues par sécurité, en raison de la profonde crise boursière et obligataire de l'exercice.

Les rémunérations brutes (hors charges employeurs) fixes versées par la société de gestion se sont élevées en 2022 à 435 685€ pour les catégories du personnel, y compris la direction générale, qualifié de preneur de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques. Il n'y a pas de personnel spécifiquement affectable au fonds, dans le cadre d'un fonctionnement collégial de la gestion.

MODELE D'INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 9, PARAGRAPHERS 1 A

4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Betamax Europe Smart for Climate**

Identifiant d'entité juridique LEI : **96950004ZCAPTV7DZ565**

Objectif d'investissement durable

Réduction des émissions de carbone

(Art. 9 – 3 du Règlement (UE) 2019/2088)

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables* ayant un objectif environnemental : 100 %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : %

* N.B. : l'objectif de réduction des émissions de carbone, en conformité avec les contraintes du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/1818 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2020, est en soi-même une catégorie spécifique d'investissement durable. Cette réduction d'émissions s'entend au niveau de la globalité du portefeuille et ne doit pas être obtenue en abaissant le poids des investissements dans les secteurs à fort impact climatique. Ainsi le portefeuille du FCP dont l'exposition en actions est à tout moment proche de 100% est-il à 100% « Durable ».

- Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Au 30/12/2022, le portefeuille a respecté les objectifs d'investissement durables définis dans les informations précontractuelles :

- l'intensité moyenne pondérée d'émissions des portefeuilles :
 - ✓ est inférieure d'au moins 30%* à celle du Portefeuille Initial ;
 - ✓ est inférieure d'au moins 30%* à celle de son univers d'investissement ;
 - ✓ est abaissée de 7% ou plus sur l'année (après neutralisation de l'effet d'ensemble des changements des valeurs d'entreprises et point de référence décembre 2020).
- le pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des fonctions d'encadrement au sein des portefeuilles est supérieur de 10% à celui du Portefeuille Initial ;
- la notation moyenne pondérée Smart for Climate® des portefeuilles, est meilleure que la note moyenne pondérée des émetteurs restant dans le Portefeuille Initial après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés ;
- aboutit à ces résultats sans réduire, par comparaison au Portefeuille initial, l'exposition aux secteurs à fort impact climatique.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Nous détaillons ci-après, à chaque rebalancement trimestriel pour l'année 2022 :

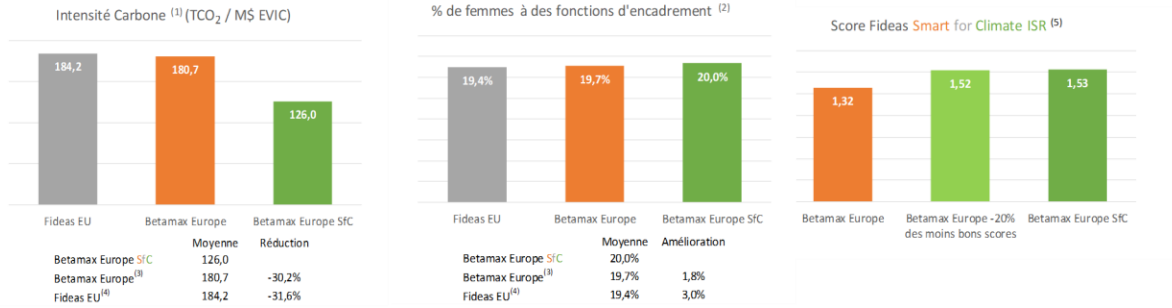
- L'intensité d'émissions moyenne pondérée du portefeuille (en tonnes de CO2e rapportées à la Valeur d'entreprise incluant la trésorerie), incluant les scopes 1, 2 et 3 amont et aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux) * ;
- Le pourcentage moyen de femmes occupant des fonctions exécutives **;
- La notation moyenne « Smart for Climate ® » du portefeuille **

* NB : Avant décembre 2022, seul le scope 3 aval de l'Automobile était pris en compte.

** NB : Mise en place de ces indicateurs à partir de décembre 2022

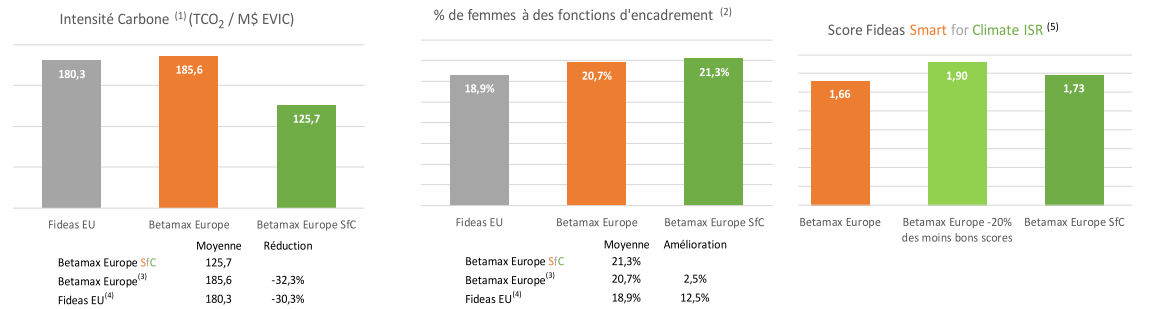
BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Objectifs & Score SFC ISR au 11/03/22



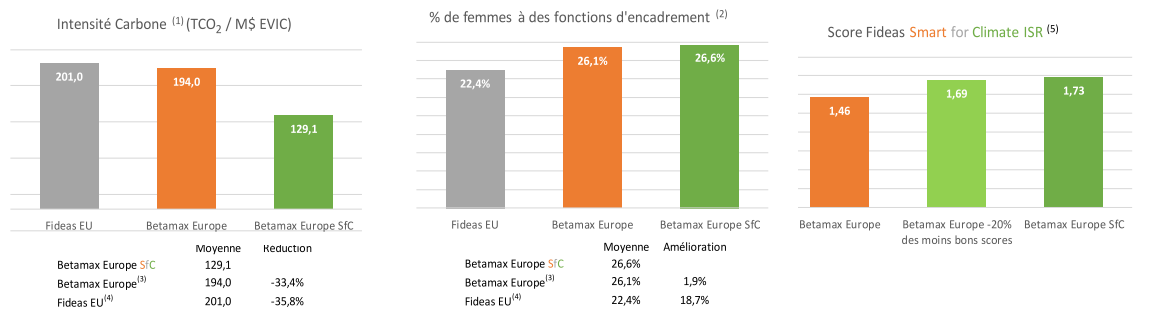
⁽¹⁾ Intensité Carbone: Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile) en TCO₂ équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet
⁽²⁾ Le pourcentage de femmes à des fonctions d'encadrement (comité/conseil d'administration, de gestion ou équivalent) – Données Bloomberg
⁽³⁾ Fideas Acts Eurozone - Stratégie financière sans la méthodologie SmartforClimate – Données FactSet - Calcul Fideas Capital
⁽⁴⁾ Fideas EMU: Reconstruction de l'indice par capitalisation – Données FactSet - Calcul Fideas Capital
⁽⁵⁾ Score SmartforClimate ISR: Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainalytics

Objectifs & Score SFC ISR au 03/06/22



⁽¹⁾ Intensité Carbone: Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile) en TCO₂ équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet
⁽²⁾ Le pourcentage de femmes à des fonctions d'encadrement (comité/conseil d'administration, de gestion ou équivalent) – Données Bloomberg
⁽³⁾ Fideas Acts Eurozone - Stratégie financière sans la méthodologie SmartforClimate – Données FactSet - Calcul Fideas Capital
⁽⁴⁾ Fideas EMU: Reconstruction de l'indice par capitalisation – Données FactSet - Calcul Fideas Capital
⁽⁵⁾ Score SmartforClimate ISR: Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainalytics

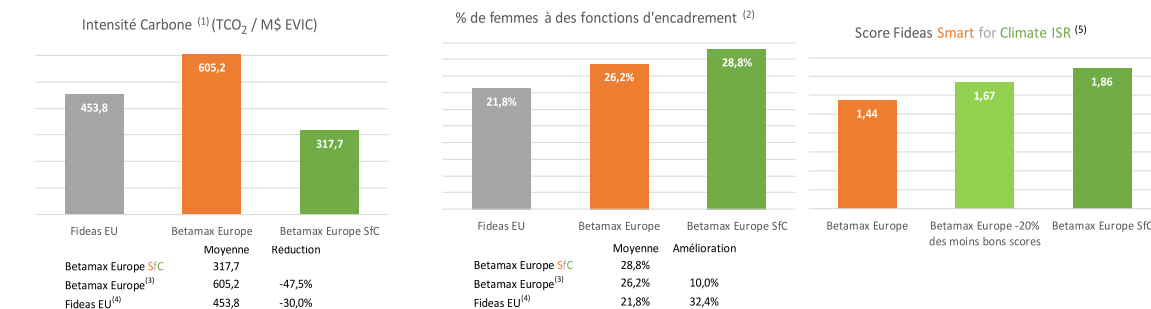
Objectifs & Score SFC ISR au 23/09/22



⁽¹⁾ Intensité Carbone: Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile) en TCO₂ équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet
⁽²⁾ Le pourcentage de femmes à des fonctions d'encadrement (comité/conseil d'administration, de gestion ou équivalent) – Données Bloomberg
⁽³⁾ Fideas Acts Eurozone - Stratégie financière sans la méthodologie SmartforClimate – Données FactSet - Calcul Fideas Capital
⁽⁴⁾ Fideas EMU: Reconstruction de l'indice par capitalisation – Données FactSet - Calcul Fideas Capital
⁽⁵⁾ Score SmartforClimate ISR: Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainalytics

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Objectifs & Score SfC ISR au 16/12/22



⁽¹⁾ Intensité Carbone: Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux) en TCO₂ équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) - Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet

⁽²⁾ Le pourcentage de femmes à des fonctions d'encadrement (comité/conseil d'administration, de gestion ou équivalent) - Données Bloomberg

⁽³⁾ Fideas Acts Eurozone - Stratégie financière sans la méthodologie Smart for Climate - Données FactSet - Calcul Fideas Capital

⁽⁴⁾ Fideas EMU Reconstruction de l'indice par capitalisation - Données FactSet - Calcul Fideas Capital

⁽⁵⁾ Score Smart for Climate ISR: Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG - Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainalytics

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable. Il n'y a pas encore de période de référence précédente.

● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre les corruptions et les actes de corruptions.

La stratégie d'abaissement des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille, ainsi que la stratégie de notation ESG n'ont pas d'objectif d'exclusion sectorielle sauf dans les cas où les secteurs ont un préjudice trop important pour être compatible avec des objectifs de durabilité telle que définie par la société.

- Les exclusions préliminaires ont permis d'éviter un préjudice important, en désinvestissant :

- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans les activités économiques liées à l'**exploitation du charbon** : extraction, transport, production d'électricité et de chaleur ; cette limite a été abaissée à 10% depuis le 01/01/2023
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans la production d'électricité à partir de pétrole ; cette limite a été abaissée à 10% depuis le 01/01/2023
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans le pétrole et le gaz **non conventionnels** (sables bitumineux) ; cette limite a été abaissée à 10% depuis le 01/01/2023
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans la production de pesticides, de soja/oléagineux ; les sociétés non exclues sont maintenues sous surveillance avec l'objectif d'un abaissement à 10%
- Toute société produisant ou distribuant du **tabac**
- Les sociétés avec un haut niveau de controverse (niveau 5 selon Sustainalytics)

- Par ailleurs la note fortement dégradée de certaines entreprises, due à une très mauvaise performance dans un ou plusieurs des piliers définis dans l'annexe précontractuelle, a entraîné leur

exclusion du portefeuille.

Ci-dessous un exemple d'entreprises exclues du portefeuille :

Euronav NV
Shell Plc
Eni Spa
Galapagos NV
arGEN-X SE
Bayer AG
Glanbia Plc
Carl Zeiss Meditec AG
RWE AG

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société s'appuie sur la liste d'exclusion de la Norges Bank pour identifier les entreprises dont les activités sont une violation des conventions d'Ottawa et Oslo, des droits humains, des droits éthiques fondamentaux, ainsi que de la corruption active ou passive. Au cours de l'exercice le portefeuille :

- N'a compris aucune entreprise faisant partie de la liste d'exclusion de la Norges Bank (hors nucléaire)
- Aucune entreprise investie n'a violé les principes du Pacte Mondial, toutefois 22% des entreprises manquent d'un processus de contrôle.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie de notation pénalise, sans préjudice de la notation climat, la notation ESG globale des entreprises ayant sur l'ensemble des autres piliers des notes médiocres. Elle provoque soit une sous-pondération, soit une exclusion des entreprises concernées de la liste des entreprises éligibles. Cette méthode a permis d'améliorer la notation du portefeuille sur la grande majorité des principaux facteurs de durabilité, détaillés en annexe au présent document.

Concernant notamment les incidences négatives sur le climat, il est à noter que la contrainte que se donne la stratégie d'investissement en conformité avec la réglementation du Benchmark Transition Climatique

de la Commission européenne de ne pas réduire la pondération globale des sociétés à fort impact climatique amène le fonds à détenir ce type de valeurs pour autant qu'individuellement elles aient une politique climat significativement plus exigeante que leurs pairs. C'est à ce titre que le portefeuille peut détenir de manière individuellement sélective des sociétés actives dans le domaine des énergies fossiles. La politique extra-financière Smart for Climate s'attache plus à valoriser la transition des entreprises émettrices de carbone que la fourniture de biens et services facilitant celle-ci, ou l'exposition à des activités déjà décarbonées.

La recherche d'abaissement des émissions de carbone, d'évitement des préjudices importants, d'incidences négatives, de prise en compte des facteurs de durabilité, s'est traduite par un écart de composition de portefeuille (risque actif) d'environ 20% entre le portefeuille initial et le portefeuille Smart for Climate.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 16/12/2022 (dernier

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Nestle S.A.	Consumer Staples	7,47%	SWITZERLAND
Deutsche Telekom AG	Communication Services	5,03%	GERMANY
Roche Holding	Health Care	4,47%	SWITZERLAND
AstraZeneca PLC	Health Care	4,24%	UNITED KINGDOM
Novartis AG	Health Care	4,20%	SWITZERLAND
TotalEnergies SE	Energy	3,30%	FRANCE
Diageo plc	Consumer Staples	2,78%	UNITED KINGDOM
L'Oreal S.A.	Consumer Staples	2,70%	FRANCE
SAP SE	Information Technology	2,52%	GERMANY
Novo Nordisk A/S Class B	Health Care	2,43%	DENMARK
BP p.l.c.	Energy	2,27%	UNITED KINGDOM
Wolters Kluwer NV	Industrials	2,01%	NETHERLANDS
Aker BP ASA	Energy	2,00%	NORWAY
Equinor ASA	Energy	1,86%	NORWAY
Telefonica SA	Communication Services	1,85%	SPAIN

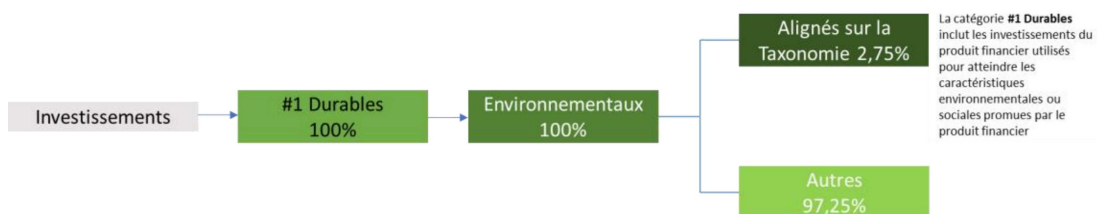


Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 16/12/2022, la part des investissements durables étaient de 100%, dont 2,75% alignés sur la Taxonomie.

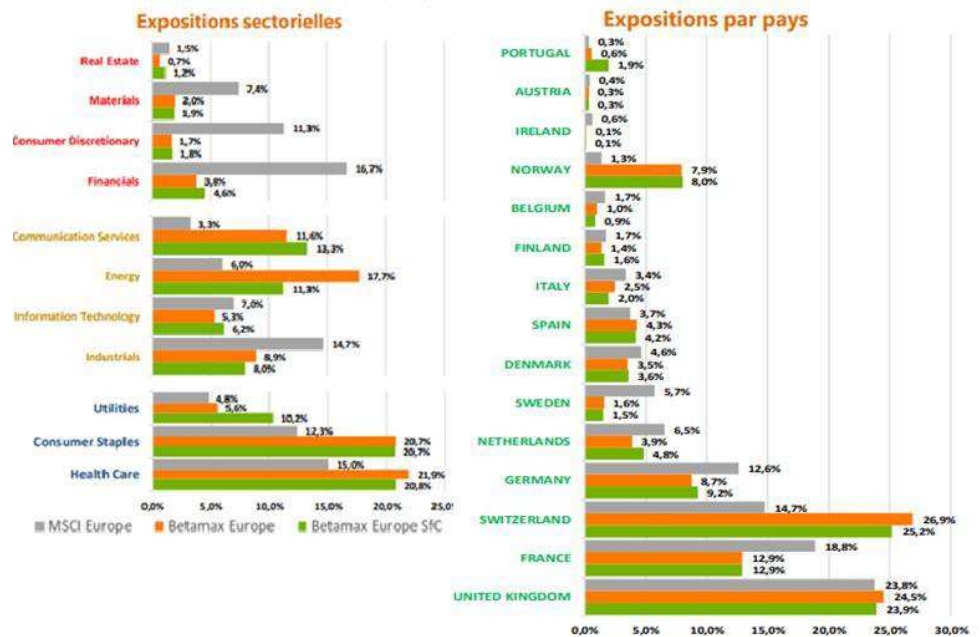


BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les expositions sectorielles respectent les principes des indices Transition Climatique (définis par la Commission européenne) : l'ensemble de la pondération des secteurs les plus fortement exposés au risque du changement climatique (dits « sensibles ») est conservée après la mise en œuvre de la stratégie Smart for Climate.

Nous donnons ci-dessous les expositions sectorielles du portefeuille au 16/12/2022, ainsi que les expositions par pays :



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Nous détaillons, pour les 4 trimestres de l'année 2022, l'exposition alignée sur la taxinomie et l'exposition aux autres actifs durables. On notera d'une part, qu'en ligne avec le durcissement des exigences au cours de l'année, la part alignée sur la taxinomie européenne s'est accrue dans le courant de l'exercice, et d'autre part qu'elle a atteint un niveau proche de l'objectif de 3% d'exposition en revenus d'activités alignées sur la taxinomie. La société s'emploiera à améliorer cette performance au cours de l'exercice 2023.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

du **chiffre d'affaire** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

des dépenses d'exploitation (OpEx)

pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁶?**

Oui le FCP a investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, mais sans objectif chiffré. Le portefeuille s'est investi à 100% dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux. Nous détaillons dans le tableau ci-dessous la part des investissements alignés sur la taxinomie et la part des autres investissements durables avec un objectif environnemental (ces indicateurs n'ont pas été revus et certifiés par un réviseur ou une tierce partie) :

	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
31/03/2022	1,02%	1,09%	0,63%
	98,98%	98,91%	99,37%
30/06/2022	1,05%	1,05%	0,59%
	98,95%	98,95%	99,41%
30/09/2022	1,12%	1,09%	0,64%
	98,88%	98,91%	99,36%
30/12/2022	2,75%	2,97%	0,71%
	97,25%	97,03%	99,29%

⁶ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Nous détaillons l'exposition du portefeuille à la taxonomie européenne au 30/12/2022 :



N.B. : il n'y a pas d'obligations souveraines dans le portefeuille.

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

● *Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

Non applicable. Il est à noter que la société de gestion ne s'était donné d'objectif minimum dans aucune des deux catégories, n'ayant qu'un objectif global. L'information figure toutefois au graphique de la rubrique précédente.


● *Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Non applicable. Il n'y a pas encore de période de référence précédente.



Quelle était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

Tous les investissements n'étant pas alignés sur la taxonomie de l'UE sont des investissements durables avec un objectif environnemental, les parts des investissements sont détaillées dans le tableau récapitulatif de l'allocation d'actifs.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques



Quelle était la part d'investissements sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Non applicable



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la

période de référence ?

A l'exception des activités alignées sur la taxonomie, les atteintes des objectifs d'investissement durable sont inhérentes au modèle de construction de portefeuille : la réallocation d'actifs selon le modèle Smart for Climate est réalisée en fonction des différents objectifs énumérés dans l'annexe précontractuelle.

La recherche de l'abaissement des émissions de trace carbone avec maintien de l'exposition aux activités à fort impact climatique vise à exposer aux sociétés ayant avancé leur transition mais pas nécessairement à celles l'ayant achevée ou à celles dont les biens et services y contribuent fortement (alignées sur la taxinomie). C'est pourquoi l'atteinte d'un objectif de 3% d'activités alignées sur la taxinomie est apparue comme une conséquence probable de la politique Smart for Climate. Celui-ci est presque atteint, naturellement. La société de gestion examine les efforts particuliers qu'elle pourrait mettre en place afin d'assurer l'atteinte sans faille de ce niveau.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En l'absence d'indice de type transition climatique appliquée à une stratégie d'investissement financier comparable à celle du fonds, la société de gestion a défini ses objectifs durables par référence à sa stratégie financière appliquée sans aucune prise en compte de critères extra-financiers, et par souci de rigueur supplémentaire, s'est fixé d'atteindre les mêmes objectifs par rapport à l'indice de marché par capitalisation correspondant à son univers d'investissement.

● *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

ETATS FINANCIERS AU 30/12/2022



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 décembre 2022



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FIDEAS CAPITAL
21, Avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



FREDERIC SELLAM
2023.09.07 17:53:16 +0200

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	62 951 373,99	56 059 817,83
Actions et valeurs assimilées	62 951 373,99	55 226 654,33
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	62 951 373,99	55 218 864,92
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	7 789,41
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	833 163,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	833 163,50
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 782 103,20	120 624,31
Opérations de change à terme de devises	3 362 215,66	0,00
Autres	419 887,54	120 624,31
COMPTES FINANCIERS	271 622,12	769 180,60
Liquidités	271 622,12	769 180,60
TOTAL DE L'ACTIF	67 005 099,31	56 949 622,74

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	62 720 797,94	46 113 649,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	688 569,32
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 793 025,74	6 441 307,25
Résultat de l'exercice (a,b)	2 086 066,11	2 613 388,23
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	63 013 838,31	55 856 914,45
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	504 679,61	992 134,75
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	504 679,61	992 134,75
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	504 679,61	992 134,75
DETTES	3 486 581,39	100 573,54
Opérations de change à terme de devises	3 365 126,39	0,00
Autres	121 455,00	100 573,54
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	67 005 099,31	56 949 622,74

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SWAP JPM AG	25 999 987,47	22 400 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SWAP INDICE JPM	0,00	5 170 000,00
SWAP INDICE JPM	0,00	5 105 000,00
SWAP JPM AG	26 600 000,00	22 980 000,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 843,50	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 224 260,76	3 032 978,52
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 798,14	771,29
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 228 902,40	3 033 749,81
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	730,47	528,07
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	7 386,71	4 782,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 117,18	5 310,19
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 220 785,22	3 028 439,62
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	362 113,06	339 847,24
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 858 672,16	2 688 592,38
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	227 393,95	-75 204,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 086 066,11	2 613 388,23

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps de performance et les swaps d'inflation sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011560168 - Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate F : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.
 FR0011560192 - Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate P : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.
 FR0011560184 - Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate I : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.

Commission de surperformance :

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de chaque part du Fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net de cette part avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant, depuis la dernière date de prélèvement d'une commission de surperformance, une performance égale à celle du MSCI Europe Net Return et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. **Il peut être calculé une surperformance positive même en cas de performance absolue négative, quand la gestion a réduit les pertes du porteur.**

La commission de surperformance, égale à 10% de la surperformance, sera calculée de façon quotidienne. Elle fait l'objet d'une provision et, en cas de réduction de la surperformance, d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Cette provision est, quand elle existe, acquise à la société de gestion à la fin de l'exercice. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	55 856 914,45	54 730 335,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	21 850 567,58	2 034 443,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 961 248,17	-14 373 867,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 012 816,43	7 959 420,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 525 582,77	-1 678 979,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	13 658 754,31	8 950 296,42
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-13 468 267,58	-8 258 974,30
Frais de transactions	-158 508,30	-139 793,65
Différences de change	-456 255,33	-3 610,27
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-6 308 316,11	4 706 019,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-816 842,00</i>	<i>5 491 474,11</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 491 474,11</i>	<i>-785 454,39</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-345 708,36	-756 968,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-504 679,61</i>	<i>-158 971,25</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>158 971,25</i>	<i>-597 996,93</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 858 672,16	2 688 592,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	63 013 838,31	55 856 914,45

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Autres	25 999 987,47	41,26
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	25 999 987,47	41,26
AUTRES OPÉRATIONS		
Autres	26 600 000,00	42,21
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	26 600 000,00	42,21

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 622,12	0,43
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	271 622,12	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 DKK		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 725 465,88	7,50	2 278 943,23	3,62	5 032 858,06	7,99	928 270,25	1,47
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516,08	0,00
Comptes financiers	6 389,71	0,01	1 154,52	0,00	22 227,54	0,04	8 614,37	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	416 536,48	0,66	0,00	0,00	2 948 589,91	4,68	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	3 362 215,66
	Souscriptions à recevoir	6 889,75
	Coupons et dividendes en espèces	22 997,79
	Collatéraux	390 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		3 782 103,20
DETTES		
	Vente à terme de devise	3 365 126,39
	Frais de gestion fixe	109 225,84
	Frais de gestion variable	2 793,36
	Autres dettes	9 435,80
TOTAL DES DETTES		3 486 581,39
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		295 521,81

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate F		
Parts souscrites durant l'exercice	9 788,0000	17 365 470,94
Parts rachetées durant l'exercice	-163,5000	-274 578,52
Solde net des souscriptions/rachats	9 624,5000	17 090 892,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 118,9376	
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 215,7312	3 747 297,60
Parts rachetées durant l'exercice	-4 141,8486	-7 375 403,16
Solde net des souscriptions/rachats	-1 926,1174	-3 628 105,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 061,2561	
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate P		
Parts souscrites durant l'exercice	443,0017	737 799,04
Parts rachetées durant l'exercice	-188,9894	-311 266,49
Solde net des souscriptions/rachats	254,0123	426 532,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	370,0800	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BETAMAX EUROPE Smart For Climate P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	326 274,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27 838,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	2 710,13
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 206,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,49
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	83,23
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	688 569,32
Résultat	2 086 066,11	2 613 388,23
Total	2 086 066,11	3 301 957,55

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 916 114,47	2 676 351,50
Total	1 916 114,47	2 676 351,50

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	155 757,30	614 519,23
Total	155 757,30	614 519,23

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 194,34	11 086,82
Total	14 194,34	11 086,82

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 793 025,74	6 441 307,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 793 025,74	6 441 307,25

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 631 400,42	5 343 072,68
Total	-1 631 400,42	5 343 072,68

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-144 415,56	1 073 329,23
Total	-144 415,56	1 073 329,23

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-17 209,76	24 905,34
Total	-17 209,76	24 905,34

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	70 049 769,25	81 706 437,61	54 730 335,60	55 856 914,45	63 013 838,31
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F en EUR					
Actif net	34 822 766,62	44 151 055,57	41 247 320,11	46 340 802,48	57 349 781,02
Nombre de titres	28 653,4376	28 653,4376	28 097,4376	24 494,4376	34 118,9376
Valeur liquidative unitaire	1 215,30	1 540,86	1 468,01	1 891,89	1 680,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,36	12,08	-125,35	218,13	-47,81
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	19,82	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	53,20	52,75	0,00	109,26	56,15
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I en EUR					
Actif net	35 106 456,71	37 402 773,43	13 336 713,42	9 300 522,96	5 059 237,75
Nombre de titres	29 161,2188	24 541,2188	9 200,0000	4 987,3735	3 061,2561
Valeur liquidative unitaire	1 203,87	1 524,07	1 449,64	1 864,81	1 652,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,29	12,32	-123,74	215,20	-47,17
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	17,53	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	50,77	49,76	0,00	123,21	50,88
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P en EUR					
Actif net	120 545,92	152 608,61	146 302,07	215 589,01	604 819,54
Nombre de titres	100,0998	100,0998	101,0998	116,0677	370,0800
Valeur liquidative unitaire	1 204,25	1 524,56	1 447,10	1 857,44	1 634,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,30	11,93	-123,67	214,57	-46,50
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	14,73	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	50,78	50,17	0,00	95,52	38,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
COVESTRO AG	EUR	31 847	1 164 007,85	1,85
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	168 495	3 140 409,81	4,98
E.ON AG NOM.	EUR	18 664	174 209,78	0,28
ENCAVIS AG	EUR	19 412	358 830,82	0,57
FREENET NOM.	EUR	4 101	83 742,42	0,13
FRESENIUS MEDICAL	EUR	8 714	266 386,98	0,42
HELLOFRESH AG	EUR	4 055	83 249,15	0,14
SAP SE	EUR	16 002	1 542 432,78	2,45
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	903	42 197,19	0,06
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	EUR	31 647	72 883,04	0,12
UNITED INTERNET AG	EUR	3 080	58 181,20	0,09
ZALANDO SE	EUR	773	25 594,03	0,04
TOTAL ALLEMAGNE			7 012 125,05	11,13
AUTRICHE				
OMV AG	EUR	2 194	105 531,40	0,17
VERBUND	EUR	1 232	96 896,80	0,15
TOTAL AUTRICHE			202 428,20	0,32
BELGIQUE				
AEDIFICA NV RTS	EUR	56	0,00	0,00
AEDIFICA SA	EUR	279	21 148,20	0,03
AGEAS	EUR	24 934	1 032 766,28	1,64
ELIA SYSTEM	EUR	151	20 052,80	0,04
LOTUS BAKERIES	EUR	13	82 160,00	0,13
PROXIMUS	EUR	4 903	44 107,39	0,07
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	5 043	370 963,08	0,58
TOTAL BELGIQUE			1 571 197,75	2,49
DANEMARK				
GENMAB	DKK	311	122 995,65	0,20
ISS AS	DKK	4 143	82 063,87	0,13
NOVO NORDISK AS	DKK	12 285	1 549 574,06	2,45
ORSTED	DKK	5 664	480 832,01	0,76
ROYAL UNIBREW AS	DKK	227	15 119,19	0,03
SIMCORP A/S	DKK	441	28 358,45	0,04
TOTAL DANEMARK			2 278 943,23	3,61
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	261	44 865,90	0,07
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	3 289	118 864,46	0,19
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	40 113	825 525,54	1,31
ENAGAS SA	EUR	1 909	29 637,23	0,05
ENDESA SA	EUR	2 666	47 014,91	0,07
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	3 167	34 108,59	0,06
IBERDROLA SA	EUR	69 563	760 323,59	1,21
INDITEX	EUR	3 650	90 702,50	0,14
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	786	6 897,15	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	21 676	352 451,76	0,56
TELEFONICA SA	EUR	358 968	1 215 106,68	1,93
TOTAL ESPAGNE			3 525 498,31	5,60
FEROE, ILES				
BAKKAFROST	NOK	1 808	105 933,13	0,17
TOTAL FEROE, ILES			105 933,13	0,17
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	4 878	241 265,88	0,38
KESKO OYJ B	EUR	7 591	156 526,42	0,25
KOJAMO OYJ	EUR	1 048	14 462,40	0,02
NESTE OYJ	EUR	6 569	282 598,38	0,45
ORION CORPORATION	EUR	5 320	272 596,80	0,44
TIETOEVRY CORPORATION	EUR	1 529	40 549,08	0,06
TOTAL FINLANDE			1 007 998,96	1,60
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	7 762	1 027 688,80	1,63
ALTEN	EUR	322	37 609,60	0,06
AXA	EUR	41 427	1 079 380,49	1,72
BIOMERIEUX	EUR	270	26 438,40	0,04
BNP PARIBAS	EUR	42 513	2 263 817,25	3,60
CAPGEMINI SE	EUR	1 852	288 819,40	0,46
CARREFOUR	EUR	11 474	179 453,36	0,29
COVIVIO SA	EUR	394	21 847,30	0,03
CREDIT AGRICOLE	EUR	223 636	2 198 565,52	3,48
DANONE	EUR	19 116	941 080,68	1,49
DASSAULT SYST.	EUR	9 959	333 576,71	0,53
EDF	EUR	7 857	94 284,00	0,15
ENGIE	EUR	14 901	199 494,59	0,32
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	4 321	431 235,80	0,68
GECINA NOMINATIVE	EUR	1 053	100 192,95	0,16
ICADE EMGP	EUR	242	9 738,08	0,02
KLEPIERRE	EUR	727	15 652,31	0,03
L'OREAL	EUR	7 675	2 560 380,00	4,07
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	800	543 920,00	0,86
MICHELIN (CGDE)	EUR	28 992	753 357,12	1,20
ORANGE	EUR	259 053	2 404 270,89	3,81
PERNOD RICARD	EUR	6 074	1 116 097,50	1,77
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	288	17 112,96	0,02
REMY COINTREAU	EUR	156	24 585,60	0,03
RENAULT SA	EUR	24 876	777 996,90	1,23
RUBIS	EUR	784	19 286,40	0,03
SAINT-GOBAIN	EUR	13 978	638 095,70	1,01
SANOFI	EUR	20 082	1 804 166,88	2,86
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	6 608	863 797,76	1,37
SCOR SE	EUR	15 800	339 542,00	0,54
SOCIETE GENERALE SA	EUR	47 540	1 116 239,20	1,77
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	9 220	825 005,60	1,31
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 302	289 955,40	0,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTALENERGIES SE	EUR	78 509	4 604 552,85	7,31
VALEO SA	EUR	19 288	322 109,60	0,52
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	43 807	1 051 368,00	1,67
VINCI SA	EUR	6 964	649 671,56	1,03
VIVENDI	EUR	57 012	508 204,97	0,80
WORLDLINE SA	EUR	3 710	135 526,30	0,22
TOTAL FRANCE			30 614 118,43	48,58
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	537	45 236,88	0,07
TOTAL IRLANDE			45 236,88	0,07
ITALIE				
A2A Az./ EX AEM	EUR	12 817	15 957,17	0,02
AMPLIFON	EUR	357	9 931,74	0,02
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	7 853	74 477,85	0,12
DIASORIN SPA	EUR	152	19 820,80	0,03
ENEL SPA	EUR	64 722	325 551,66	0,51
HERA SPA	EUR	8 657	21 806,98	0,03
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	5 500	51 777,00	0,09
ITALGAS SPA	EUR	4 987	25 882,53	0,04
NEXI SPA	EUR	8 316	61 255,66	0,10
REPLY FRAZION	EUR	954	102 078,00	0,16
SNAM	EUR	61 703	279 329,48	0,45
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	479 702	103 759,54	0,17
TERNA	EUR	28 800	198 720,00	0,31
TOTAL ITALIE			1 290 348,41	2,05
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN SA	EUR	3 171	6 922,29	0,01
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	617	41 376,02	0,07
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	146	6 256,10	0,01
SUBSEA 7	NOK	7 700	82 796,88	0,13
TOTAL LUXEMBOURG			137 351,29	0,22
NORVEGE				
AKER BP ASA	NOK	43 928	1 270 604,92	2,02
DNB BANK ASA	NOK	41 880	774 581,82	1,23
EQUINOR ASA	NOK	34 582	1 157 173,88	1,84
GJENSID FORSIKR	NOK	5 750	105 117,23	0,16
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	2 914	115 190,79	0,18
MOWI ASA	NOK	7 820	124 364,29	0,20
NEL ASA	NOK	164 940	217 362,79	0,34
NORDIC SEMICONDUCTOR ASA	NOK	6 374	99 367,35	0,16
NORSK HYDRO ASA	NOK	18 817	131 227,70	0,20
ORKLA ASA	NOK	35 304	238 214,27	0,38
SALMAR ASA	NOK	758	27 743,23	0,04
SCHIBSTED ASA	NOK	3 066	54 096,45	0,09
STOREBRAND ASA	NOK	13 414	108 960,44	0,18
TELENOR	NOK	33 797	294 460,00	0,47
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	7 978	125 662,89	0,20
TOTAL NORVEGE			4 844 128,05	7,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	435	560 454,00	0,89
ASR NEDERLAND NV	EUR	26 553	1 177 625,55	1,87
HEINEKEN HOLDING NEW	EUR	322	23 200,10	0,03
JDE PEET'S BV	EUR	617	16 671,34	0,02
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	19 241	516 428,44	0,82
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	111 873	323 312,97	0,52
PROSUS NV	EUR	2 839	182 973,55	0,29
RANDSTAD N.V.	EUR	3 236	184 322,56	0,29
WOLTERS KLUWER	EUR	12 539	1 225 812,64	1,95
TOTAL PAYS-BAS			4 210 801,15	6,68
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	57 530	267 859,68	0,43
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	7 644	96 390,84	0,15
JERONIMO MARTINS	EUR	4 325	87 278,50	0,14
TOTAL PORTUGAL			451 529,02	0,72
SUEDE				
AXFOOD AB	SEK	1 371	35 248,21	0,06
CASTELLUM AB	SEK	4 315	48 988,89	0,08
ELEKTA AB	SEK	1 900	10 729,97	0,02
ESSITY	SEK	3 910	96 095,23	0,15
FABEGE --REGISTERED SHS	SEK	7 631	60 868,21	0,10
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	SEK	5 245	22 885,04	0,03
GETINGE INDUSTRIER AB -B-	SEK	720	14 004,72	0,03
HENNES AND MAURITZ B	SEK	1 737	17 532,06	0,02
SAGAX -B-	SEK	1 714	36 452,51	0,06
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	1 827	35 438,40	0,06
TELE2 AB	SEK	29 162	223 168,20	0,35
TELIA AB	SEK	117 045	280 606,97	0,44
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	SEK	6 552	46 251,84	0,07
TOTAL SUEDE			928 270,25	1,47
SUISSE				
NESTLE NOM.	CHF	43 552	4 725 465,88	7,50
TOTAL SUISSE			4 725 465,88	7,50
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			62 951 373,99	99,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées			62 951 373,99	99,90
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
SWAP JPM AG	EUR	25 999 987,47	-281 087,14	-0,45
SWAP JPM AG	EUR	26 600 000	-223 592,47	-0,35
TOTAL Autres swaps			-504 679,61	-0,80
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-504 679,61	-0,80
TOTAL Instruments financier à terme			-504 679,61	-0,80
Créances			3 782 103,20	6,00
Dettes			-3 486 581,39	-5,53
Comptes financiers			271 622,12	0,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			63 013 838,31	100,00

Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate F	EUR	34 118,9376	1 680,87	
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate I	EUR	3 061,2561	1 652,66	
Parts BETAMAX EUROPE Smart For Climate P	EUR	370,0800	1 634,29	